

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'ARROUX ET DE LA SOMME



Travaux de restauration d'une mare (bassin de l'Arroux amont) – Censerey – juillet 2025

Validé en comité syndical du 1^{er} avril 2026

Dernière mise à jour : 30 mars 2026

Auteurs :

- RABUT Aurélie
- RACINE Joseph
- CLÉMENT Stéphane
- BRUNEAU Eloïse

Avec les financements :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

SOMMAIRE

1.	Qu'est-ce que le SMBVAS	3
1.1.	Compétence	3
1.2.	Les élus	3
1.3.	Comités et bureaux syndicaux	4
1.4.	L'équipe technique en 2025	5
1.5.	Le périmètre d'action	5
2.	L'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme	10
2.1.	Généralités	10
2.2.	La cellule de coordination.....	11
2.3.	Actions du Contrat Territorial (restes à réaliser 2024)	14
2.3.1.	A11 – restauration hydromorphologique.....	14
2.3.2.	A32 – restauration d'annexes hydrauliques.....	15
2.3.3.	B21 – étude pollutions diffuses	17
2.3.4.	C21 – restauration d'une zone humide	18
2.3.5.	C41 – restauration de mares	19
2.3.6.	D11 – mise en défens de cours d'eau	21
2.3.7.	D21 – restauration de la continuité écologique.....	22
2.4.	Actions de l'Accord de Territoire (année 2025).....	24
2.4.1.	A11a – mise en défens de cours d'eau	24
2.4.2.	A12 – restauration hydromorphologique.....	27
2.4.3.	C11 – gestion quantitative	29
2.4.4.	C21 – restauration de zones humides	30
2.4.5.	C31a – animation plans d'eau	31
2.4.6.	C41 – restauration de mares	31
2.4.7.	D31 – restauration hydromorphologique	32
2.4.8.	F21 – plan de communication.....	35
2.5.	Dynamique partenariale	39
3.	Accompagnement et conseil.....	41
4.	Participation à des journées techniques, formations et webinaires.....	46
5.	Bilans financiers.....	47
5.1.	Fonctionnement 2025.....	47
5.2.	Investissement 2025	47
5.3.	Bilan de l'exercice 2025	48
6.	Annexe I – Délégués syndicaux titulaires	49
7.	Annexe II – Liste des figures	50

1. Qu'est-ce que le SMBVAS

1.1. Compétence

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme a été créé le 1^{er} janvier 2020 avec la reprise de l'actif, du passif et du personnel du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux (SINETA) dissous au 31/12/2019, et résulte de l'harmonisation de la gouvernance et des outils de gestion sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme avec :

- La récupération de la partie orpheline du bassin de la Somme, en 2020
- La récupération de la partie Morvan anciennement gérée par le Parc Naturel Régional du Morvan, en janvier 2021.
- L'adhésion effective au 1^{er} janvier 2022 de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais permettant de rattacher la tête de bassin versant de l'Arroux.

Le SMBVAS exerce la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques** (GEMA) et notamment tout ou partie des items 1°, 2° et 8°, transférée par 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) – 52 communes
- La Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais (CCPAL) – 34 communes
- La Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) – 28 communes
- La Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) – 10 communes
- La Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC) – 4 communes

Les statuts en vigueur ont été approuvés par arrêté préfectoral le 27 janvier 2025.

1.2. Les élus

Depuis le 30 avril 2024, le Président du SMBVAS est M. Jean-Marc GUILHEM, adjoint à la Mairie de Toulon-sur-Arroux. Le SMBVAS compte également 4 vice-présidents :

- M. Vincent CHAUVET, 1^{er} vice-président
- M. Gilles BERRET, 2^{ème} vice-président
- M. François NOUVEAU, 3^{ème} vice-président
- M. Pierre POILLOT, 4^{ème} vice-président

Le SMBVAS est gouverné par un comité syndical composé de **43 délégués syndicaux** titulaires et de 43 suppléants nommés par les EPCI adhérents. Le bureau syndical compte 12 membres. La liste des délégués titulaires figure en [annexe I](#).

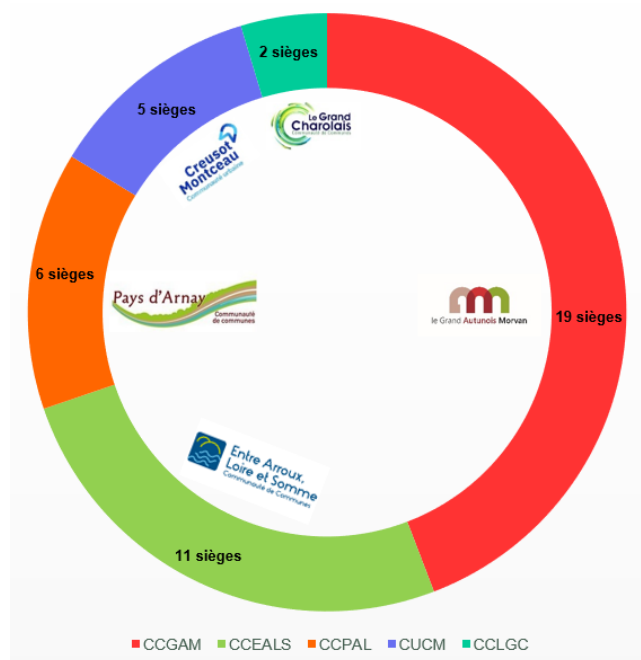


Figure 2. Représentation des EPCI au comité syndical.

A noter que l'équipe syndicale va changer à compter de 2026 avec les élections municipales.

1.3. Comités et bureaux syndicaux

En 2025, s'est tenu 4 comités syndicaux et 4 bureaux syndicaux.

COMITÉS SYNDICAUX		
Date	Nombre de participants	Délibérations prises
12/02/2025	25/43	01-2025 Débat d'Orientation Budgétaire 2025 02-2025 Sollicitation du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour une aide financière 2025 sur les postes du SMBVAS 03-2025 Déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration de mares agricoles en Côte d'Or (21)
25/03/2025	28/43	04-2025 Vote du compte administratif 2024 05-2025 Vote du compte de gestion 2024 06-2025 Affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'exercice budgétaire 2025 07-2025 Vote du budget primitif 2025 08-2025 Approbation et engagement du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme sur la signature d'un Accord de Territoire avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
24/06/2025	22/43	09-2025 Délibération modificative n°1 du budget primitif sur les amortissements 2025 10-2025 Création d'un emploi permanent de directeur du syndicat mixte des bassins versants Arroux et Somme 11-2025 Actualisation du tableau des emplois du SMBVAS
04/11/2025 (Report au 21/10/2025 faute de quorum)	13/43	12-2025 Adoption du compte financier unique à compter de l'exercice budgétaire 2025 13-2025 Délibération modificative n°2 du budget primitif 14-2025 Participation au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA) de Bourgogne-Franche-Comté 15-2025 Sollicitation du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour une aide financière sur l'animation « milieux aquatiques » 2026 16-2025 Approbation du lancement d'une étude « Pré-localisation, inventaire et classification de milieux humides sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme et leurs affluents » 17-2025 Approbation du lancement d'un marché public de travaux pour la restauration d'une zone humide à Saint-Didier-sur-Arroux 18-2025 Approbation du lancement d'un marché public de travaux pour la restauration du lit mineur du ruisseau de la Plaine par restitution des écoulements en fond de vallon sur la commune de Blanot 19-2025 Souscription d'un emprunt 20-2025 Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
BUREAUX SYNDICAUX		
Date	Nombre de participants	Ordre du jour
28/01/2025	8/12	Point de situation sur les moyens humains et missions Organisation et structuration interne
13/03/2025	7/12	Réunion de préparation de la réunion du 18 mars 2025 en sous-préfecture d'Autun : étude HMUC et PTGE (position du SMBVAS)
18/06/2025	6/12	Préparation du comité syndical du 24/06/2025 Création d'un emploi permanent de directeur Mise en place du RIFSEEP : lignes directrices de la délibération cadre
06/10/2025	4/12	Etat d'avancement budgétaire, technique et situation de la trésorerie Ordre du jour du prochain comité syndical

En 2025, une décision a été prise par le Président au titre de la délégation de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée (délibération n°12-2022 du 19/09/2022) :

- **N°2025-01** du 18/12/2025 Avenant n°1 au marché public de travaux « Restitution des écoulements d'un cours d'eau en fond de vallon et aménagements agricoles au lieu-dit Visigneux à Lucenay-L'Evêque » (2024T01projet_visigneux) : diminution de 9% du coût global de l'opération.

1.4. L'équipe technique en 2025

En 2025, le SMBVAS était composé de 3 postes à temps plein et d'un poste à mi-temps (0,5 ETP).

NOM Prénom	Fonction	Contrat	Contact
BRUNEAU Eloïse	Comptabilité	CDD 17h30	03.85.52.84.68 comptabilite-smbvas@orange.fr
CLÉMENT Stéphane	Technicien milieux aquatiques	Fonctionnaire 35h	06.76.04.31.76 smbv.arroux.somme@orange.fr
RABUT Aurélie	Chargée de mission milieux aquatiques Animatrice AdT	CDD 35h	06.32.84.06.59 smbv.arroux.somme2@orange.fr
RACINE Joseph	Chargé de mission milieux aquatiques	CDI 35h Janvier à septembre	07.88.59.74.51 smbv.arroux.somme3@orange.fr
RACINE Joseph	Directeur du SMBVAS	CDI 35h Octobre à décembre	07.88.59.74.51 smbv.arroux.somme3@orange.fr

Figure 3. Tableau des effectifs du SMBVAS en 2025.

L'équipe assure l'exécution technique, administrative et financière de la compétence GEMA dans le cadre d'un outil de planification : l'accord de terroir, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que la gestion de la structure (*comités syndicaux, bureaux syndicaux, représentation du SMBVAS à l'extérieur, budget et comptabilité...*) et son fonctionnement (*abonnements, locaux, véhicules...*).

En 2025, les postes ont été financés (*voir détails au [paragraphe 2.2](#)*) :

- Par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% de 3,4 ETP
- Par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 15% de 3 ETP.

1.5. Le périmètre d'action

Les bassins versants Arroux et Somme se situent en région **Bourgogne-Franche-Comté** sur le grand bassin hydrographique **Loire-Bretagne**, à cheval sur les départements de la **Saône et Loire**, de la **Côte d'Or** et de la **Nièvre** et de **10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** (dont 5 adhérents) pour un total de **151 communes**.

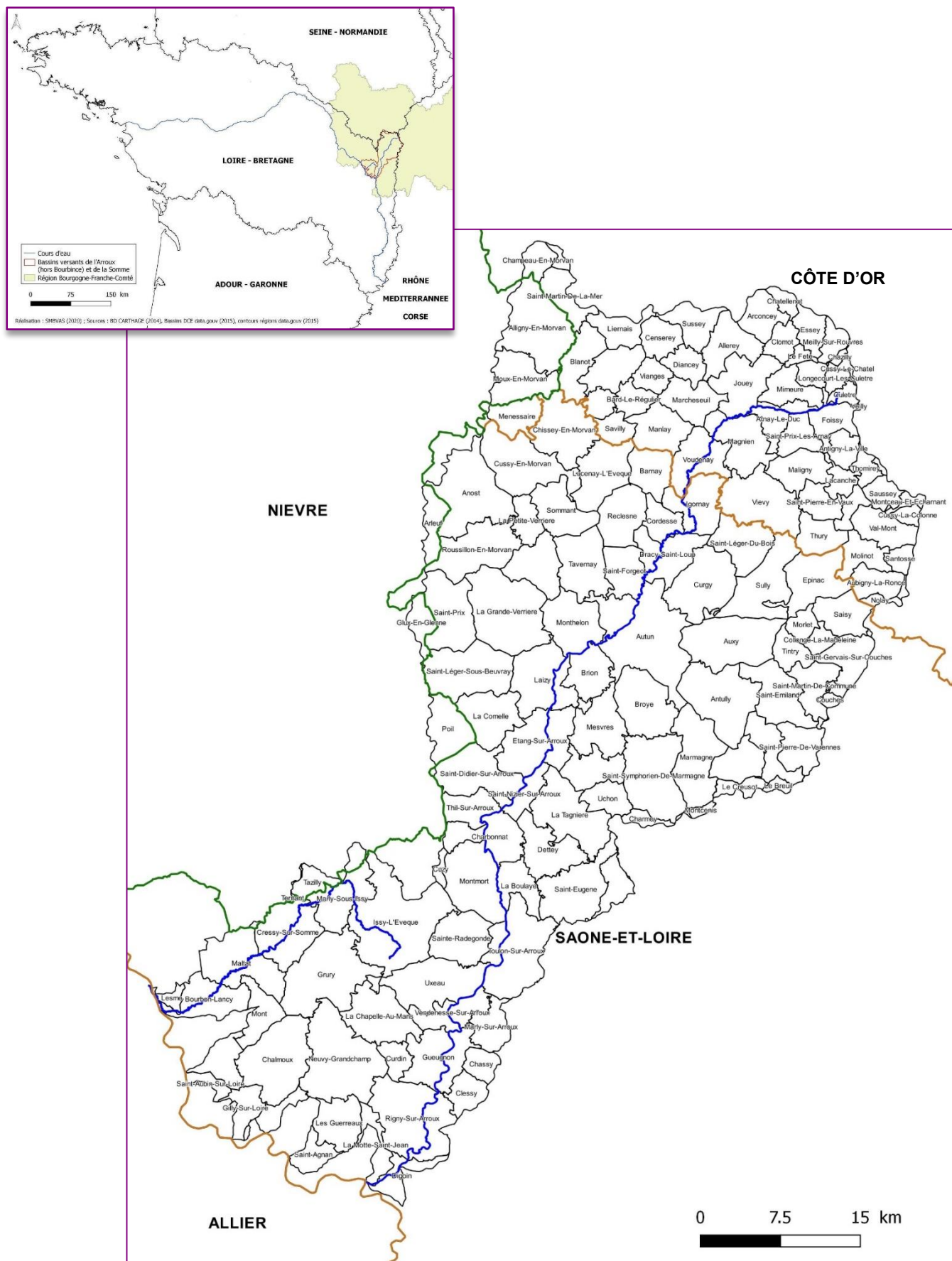


Figure 4. Périmètre des BV Arroux et Somme sur le grand bassin hydrographique Loire-Bretagne et découpage communal avec les linéaires principaux Arroux et Somme.

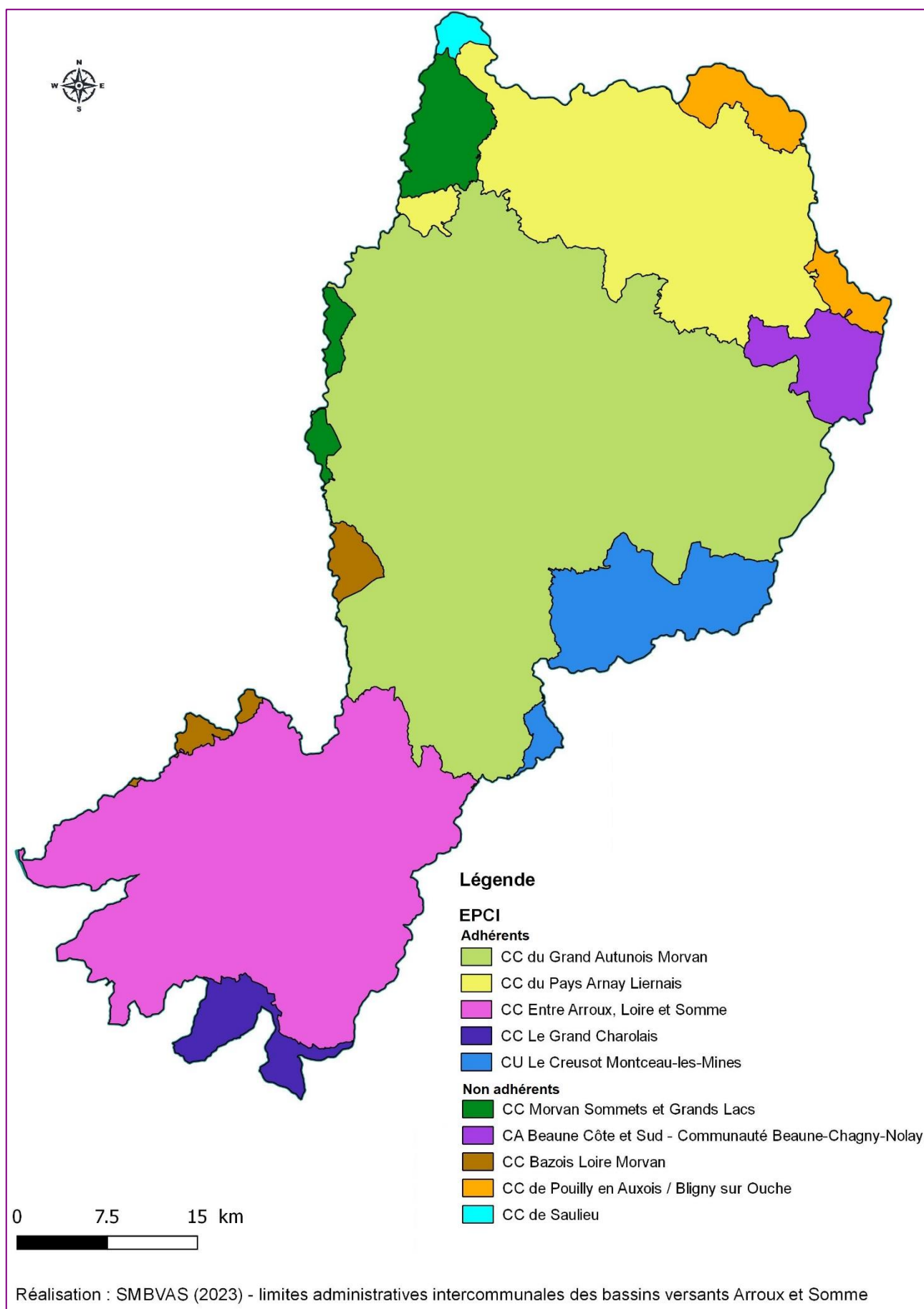


Figure 5. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage intercommunal.

Les bassins versants comportent **37 masses d'eau** dont 30 sur le BV Arroux, 3 sur le BV Somme et 4 affluents directs à la Loire. Ils représentent une surface totale de **2 674 km²** (*recalcul de la surface lors du diagnostic pollutions diffuse de SCE en 2024*) avec un réseau hydrographique total d'environ **2 800 km** (BD Carthage©).

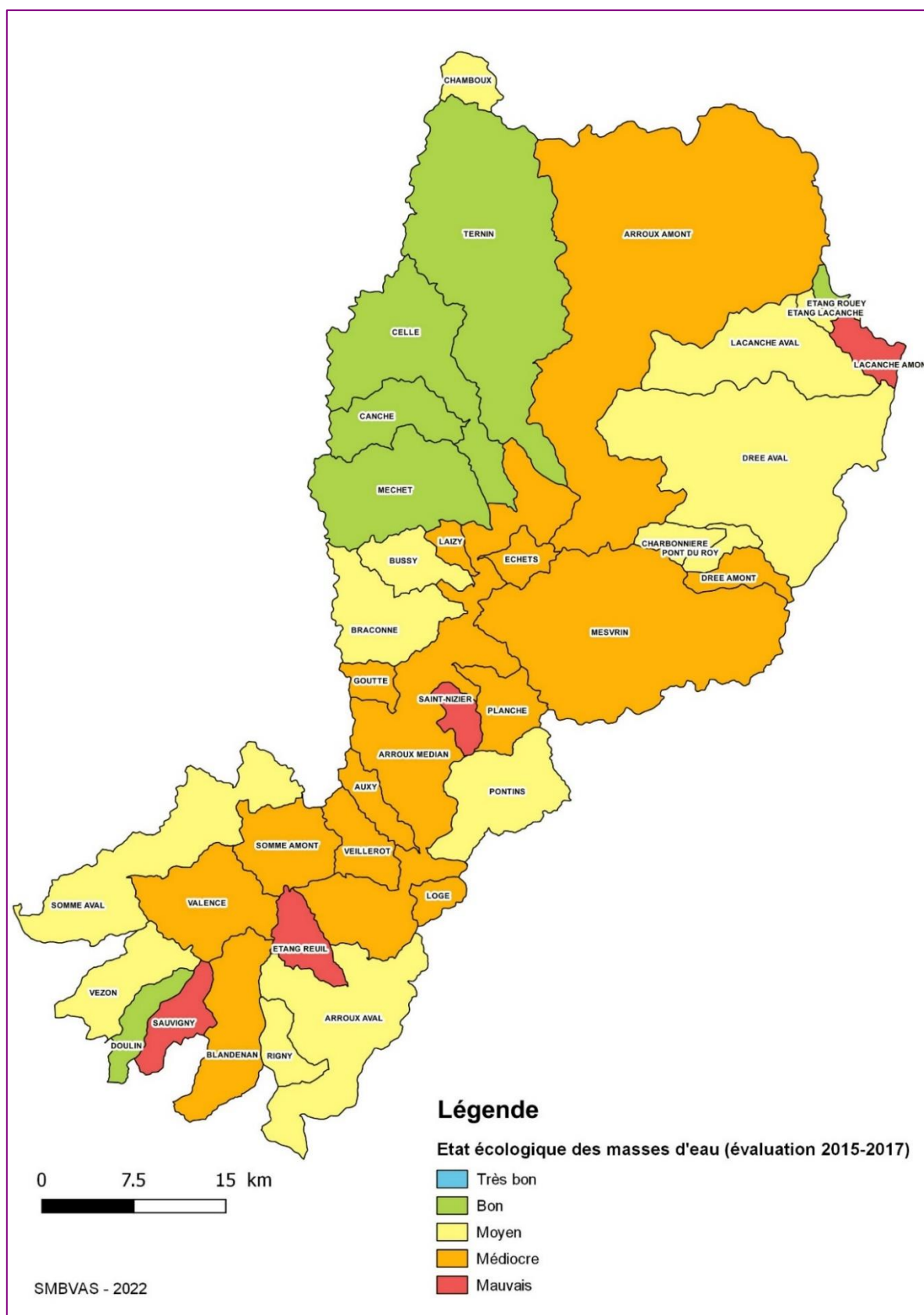
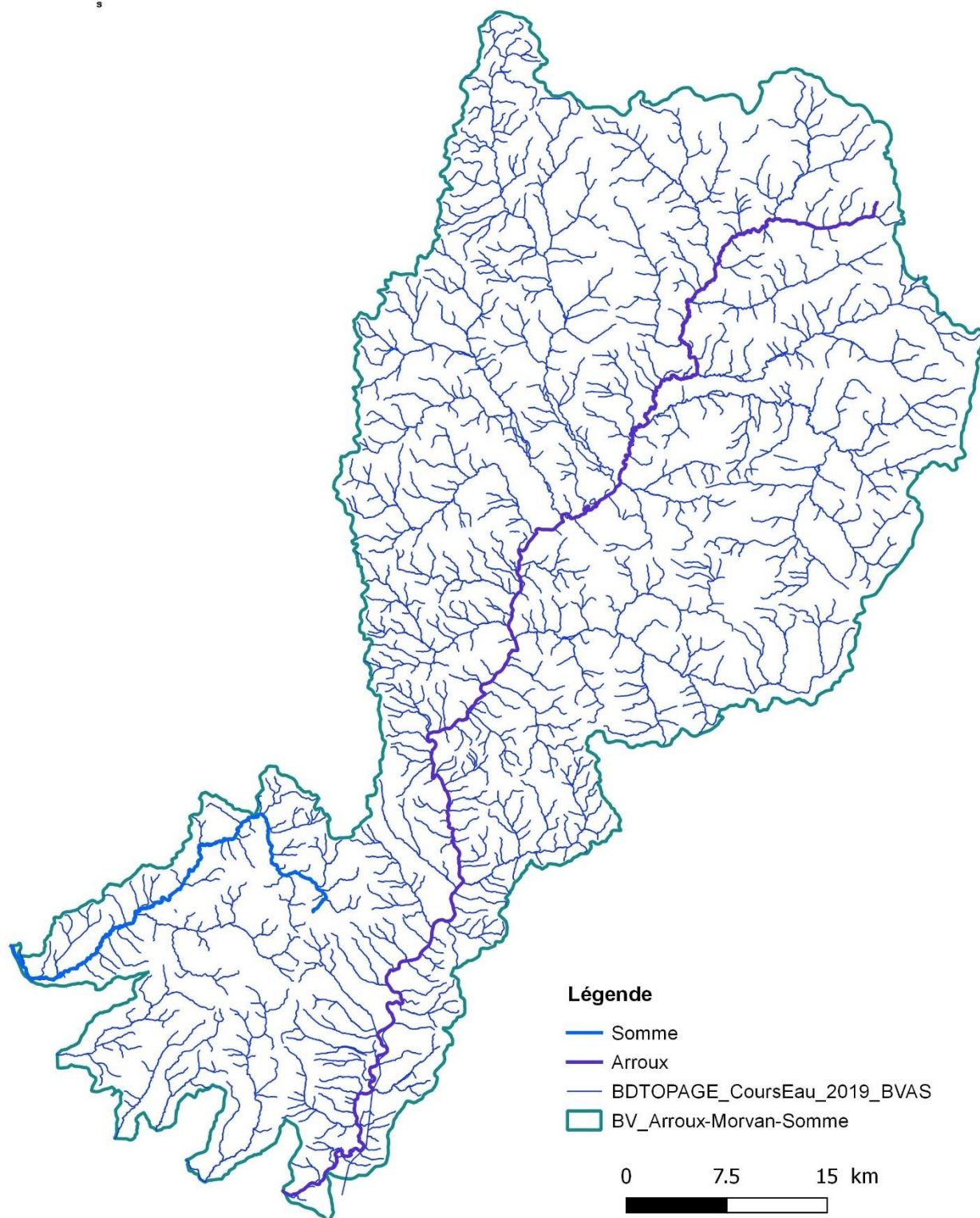


Figure 6. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage par masse d'eau et état écologique DCE 2019.



Réalisation : SMBVAS (2023), réseau hydrographique - BDTOPAGE_courseau_2019 découpé par les BV Arroux et Somme.

Figure 7. Périmètre du SMBVAS, réseau hydrographique.

2. L'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme

2.1. Généralités

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne adopté en 2025, place l'adaptation au changement climatique, la restauration de la qualité de l'eau et la sobriété des usages au cœur de son action. L'Accord de Territoire est précisément pensé pour accompagner l'action des territoires à agir en faveur de la ressource en eau. Il repose sur un principe simple : coconstruire une feuille de route environnementale partagée entre l'agence et un bassin versant, en croisant les enjeux locaux avec les priorités du programme d'intervention.

L'**Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme** (ATMAS) a été signé le **16 juillet 2025** pour 3 ans (2025-2027) avec pour objectif stratégique **la reconquête et la préservation du bon état des eaux** sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme, entre le SMBVAS et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il se découpe en 7 enjeux :



Restaurer la **morphologie** et l'**hydrologie** des milieux aquatiques en restaurant la ripisylve et les fonctionnalités des berges, du lit mineur et du lit majeur



Améliorer ou protéger la **qualité de l'eau** en limitant les transferts de pollutions diffuses : restauration de la ripisylve, de zones humides fonctionnelles et de mares, sensibilisation au rôle du bocage, des prairies permanentes et de la bonne gestion forestière



Préserver et restaurer les fonctionnalités des **milieux humides**, leurs habitats et les espèces patrimoniales inféodées avec des travaux de protection, réhydratation, réouverture... et des plans de gestion adaptés à ces milieux.



Diminuer l'impact des **plans d'eau** sur les rivières en aval (réchauffement et qualité, rétention d'eau, évaporation...) par la sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires.



Restaurer un réseau de **mares** en tête de bassin versant comme zone tampon pour les ruissèlements (stockage naturel à la parcelle), zone filtrante, habitat spécifique et soutien à l'abreuvement.



Améliorer les **connaissances** sur les milieux humides et sur l'état hydromorphologique des cours d'eau pas ou peu diagnostiqués.



Communiquer, sensibiliser et animer l'accord de territoire et ses actions auprès des élus et acteurs locaux, du grand public et des scolaires.

Cet accord fait suite au Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme (CTMAS) piloté par le SMBVAS de 2022 et 2024 et s'appuie sur la stratégie territoriale 2022-2027 approuvée en 2022, sur le bilan du CTMAS et sur les conclusions du dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau sur les bassins Arroux et Somme piloté entre 2023 et 2024.

A noter que le SMBVAS a été désigné comme porteur et coordonnateur de l'Accord de Territoire coconstruit avec 13 partenaires.

Structure	Rôle
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Financier
Région Bourgogne-Franche-Comté	Financier
Conseil Départemental de Côte d'Or	Financier
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Financier et maître d'ouvrage
SMBVAS	Coordonnateur et maître d'ouvrage
Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique	Maître d'ouvrage
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau, PRPDE* ressources Nord Mesvrin	Maître d'ouvrage
Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	Maître d'ouvrage
Chambre d'agriculture de Côte d'Or	Partenaire technique
Commune d'Arconcey	Maître d'ouvrage
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	Maître d'ouvrage
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays de Bourgogne	Partenaire dispositif « L'Eau pour tous, tous pour l'eau » et maître d'ouvrage
Parc Naturel Régional du Morvan	Partenaire technique
Syndicat Intercommunal des Eaux Bourbince-Oudrache, PRPDE* des captages de Vendenesse-sur-Arroux	PRPDE*

Figure 8. Liste des partenaires et leur rôle dans la démarche d'Accord de Territoire. *PRPDE = Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau.

2.2. La cellule de coordination

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'exécution technique, administrative et financière de l'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme, le SMBVAS a mobilisé **3,4 ETP en 2025**, financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les 3 ETP techniques ont également été financés à 15% par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Les 0,1 ETP restant sont dédiés à la gestion de la structure.

ETP	Fonction et personne en charge	Missions générales
1	Animatrice principale de l'Accord de Territoire : Aurélie RABUT	La rédaction du bilan final du Contrat Territorial 2022-2024 et des documents administratifs de synthèse et élaboration de l'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme (janvier à juin 2025) La relation entre les partenaires de l'ATMAS (coordination des actions, transmission et centralisation des informations relatives à l'AdT, suivi de son exécution, référente auprès des partenaires...); L'organisation des COPIL et COTECH de la démarche ATMAS, notamment le COPIL n°1 avec la signature officielle de l'Accord de Territoire le 03/12/2025. La valorisation des conclusions du dialogue territorial sur la gestion de l'eau (fiche action C11) : Trophée de l'Eau 2025 de l'Agence de l'Eau, communication, inscription des actions relevant des compétences du SMBVAS dans la programmation de l'Accord de Territoire et réflexion sur les suites à donner. La représentation de l'ATMAS sur le territoire et à l'extérieur notamment dans le cadre d'autres planifications (CRTE, PCAET, PAT...); La communication générale (bulletins d'information, newsletters...) et spécifiques de l'ATMAS (fresques de l'eau) – fiche action F21. Le pilotage de l'étude pollutions diffuses sur les bassins Arroux et Somme (fiche action B21): origines, surveillance et leviers d'actions, restituée en septembre 2025. Les demandes de subvention fonctionnement (financement des postes) et investissement (actions) en lien avec le portage technique des projets. La rédaction d'actes administratifs et juridiques rendus nécessaires par l'exécution de l'ATMAS (convention, marchés publics...). L'appui administratif sur les dispositifs de gestion du personnel (RIFSEEP, contrats...). L'organisation, la préparation et l'animation des bureaux et comités syndicaux. Le portage technique de deux actions de l'Accord de Territoire : fiches actions A11a et C21.
0,5	Secrétaire comptable : Eloïse BRUNEAU	Comptabilité générale : suivi financier, facturation, construction et suivi budgétaire 2025. Demandes de solde des subventions (état récapitulatif...). Appui administratif. Participation aux comités syndicaux en lien avec le budget.

0.75 ETP	Chargé de mission milieux aquatiques (janvier à septembre 2025) : Joseph RACINE	Cellule technique en charge de l'exécution des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVAS comprenant : L'animation amont avec les riverains, les exploitants, les communes (conseil, accompagnement, conventionnement...). Le montage technique : visites et mesures terrain, expertise, définition des projets (cahiers des charges), dossiers réglementaires (loi sur l'eau, DIG...) et financiers (documents techniques des demandes de subvention). La mise en œuvre, le suivi et la réception des chantiers.
1	Technicien milieux aquatiques : Stéphane CLÉMENT	La relation avec les acteurs impliqués (réunions, échanges techniques...). La relation (réunions terrain, échanges techniques...) et le suivi des interventions des partenaires des projets (diagnostics, études préalables, expertises...). L'appui à la communication et valorisation des actions. Les fiches actions concernées en 2025 : - Finalisation des actions du CTMAS : A11, A32, C21, C41, D11 et D21. - Réalisation des actions de l'ATMAS (année 2025) : A11a, A12, C31a, C41 et D31. L'expertise technique et l'appui pour l'élaboration de l'Accord de Territoire (fiches actions). La participation aux comités et bureaux syndicaux.
0.25 ETP	Directeur du SMBVAS (octobre à décembre 2025) : Joseph RACINE	Réorganisation et restructuration de l'équipe technique : mise en place d'une méthode de travail harmonisée, régularisation des dispositifs relatifs à la gestion du personnel (réunions de services, entretiens annuels...). Arbitrage technique des projets réalisés dans le cadre de l'Accord de Territoire. Représentation de la structure à l'extérieur.

Postes	Salaires chargés	Frais annexes*	TOTAL	Aide AELB	Aide CRBFC
Chargé de missions milieux aquatiques 1 ETP	48 144.87 €	25 711.25 €	117 284.24 €	66 018.11 €	7 221.73 €
Technicien milieux aquatiques 1 ETP	43 428.12 €				6 514.22 €
Animation principale 1 ETP	42 280.76 €	13 532.24 €	55 813.00 €	32 568.46 €	6 342.11 €
Administratif 0,5 ETP	16 747.45 €	0.00 €	16 747.45 €	10 048.47 €	—
TOTAL	150 601.20 €	39 243.49 €	189 844.69 €	108 635.04 €	20 078.06 €

Figure 9. Bilan financier de la cellule de coordination de l'ATMAS 2025. * Frais annexes = frais associés à l'exécution des missions : fournitures, équipements, frais de carburant et de déplacement, location bureau, frais informatiques....

2.3. Actions du Contrat Territorial (restes à réaliser 2024)

2.3.1. A11 – restauration hydromorphologique

Référent technique : Stéphane Clément

Masse d'eau concernée : Valence

Projet : Grury 1

L'animation et la construction technique et réglementaire de ce dossier ont été réalisées en 2023. Face à une année 2024 pluvieuse, les travaux ont été reportés à l'été 2025 avec une réception le 24/09/2025. Les travaux ont consisté à remettre une partie du ruisseau de la Jonchère, un affluent de la Valence, dans son profil d'origine, et de créer des aménagements agricoles pour concilier l'activité d'élevage avec la protection du cours d'eau : création d'un passage à gué et d'un abreuvoir gravitaire par captage de source.



Figure 10. Photo du site avant travaux (vue aval), mars 2025 – en bleu le fond de talweg et en rouge le ru déplacé.



Figure 11. Photos après travaux. A gauche, le lit restauré en fond de vallon et mise en défens. A droite, un passage sous arche créé pour l'exploitation de la parcelle de part et d'autre du ru.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise JB TP de Grury pour un montant de **12 007.00 € HT** financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30% par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS.

Ils ont permis la remise en fond de vallon de **271 ml de cours d'eau**, la reconnexion de **0.85 ha de zone humide** d'accompagnement et la mise en défens totale de **431 ml de cours d'eau**.

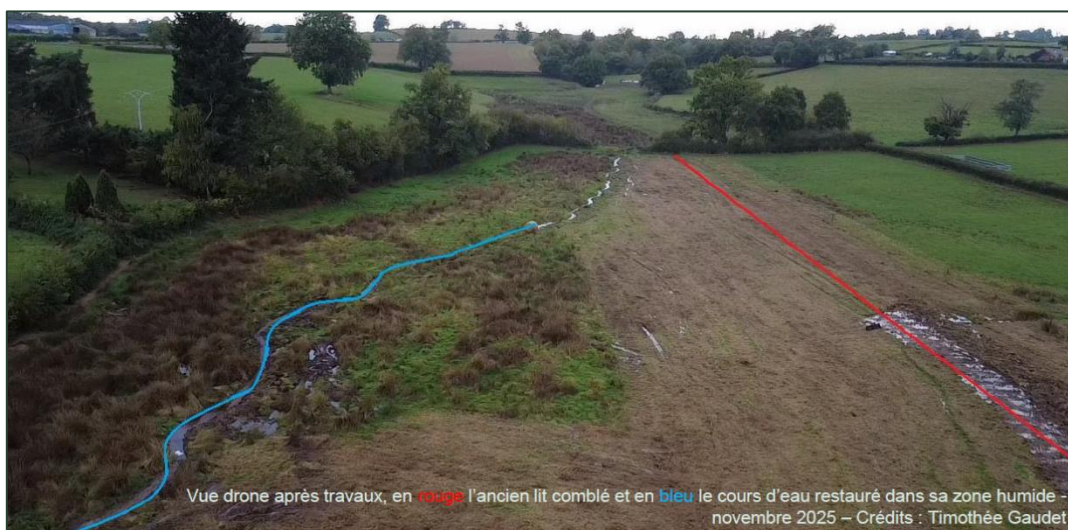


Figure 12. Photo du site après travaux et avant restauration de la prairie sur la partie comblée de l'ancien lit – crédits : Timothée Gaudet, vue drone novembre 2025

2.3.2. A32 – restauration d'annexes hydrauliques

Référent technique : Stéphane Clément

Masse d'eau concernée : Arroux médian

Projets : Les Chaintrés et bras mort des Lancerons

Les Chaintrés

En 2025, le SMBVAS a actualisé la convention avec la Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 71) pour la restauration de la frayère des Chaintrés à Etang-sur-Arroux. Ces travaux ont pour objectif la reconnexion d'une annexe hydraulique de l'Arroux. Les enjeux étaient à la fois piscicoles : retrouver une frayère fonctionnelle pour le brochet, et hydromorphologiques : maintenir le stockage d'eau dans une zone d'expansion du lit majeur de l'Arroux.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SNT-PAM et réceptionnés le 09/09/2025 pour un montant total de **27 518.00 € HT** incluant les expertises faunistiques réalisés en 2023 par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA). Cette opération a été financée à 32% par la FDPPMA 71, 48% par la Fédération Nationale de Pêche et à 20% par le SMBVAS.



Figure 13. Photo du site après travaux en octobre 2025.

Le bras mort des Lancerons

Parmi les annexes hydrauliques diagnostiquées par la FDPPMA71 dans le cadre du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme (fiche action A31), figurait le bras mort des Petits Lancerons sur la commune de Laizy.

Après un montage technique en 2024, les travaux ont été, pour des raisons météorologiques, reportés à l'automne 2025.

Ces derniers consistent en une gestion de la végétation pour rouvrir le milieu, d'un terrassement pour abaisser le fond et améliorer la connectivité avec l'Arroux et d'un talutage en pente douce pour diversifier les habitats. Là aussi les enjeux sont triples :

- Morphologique : améliorer la connexion de l'Arroux avec son lit majeur
- Hydrologique : restaurer un champ d'expansion de crue
- Biodiversité : reconstituer une frayère pour le brochet

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SNT-PAM avec une mise à contribution du Lycée du Velet d'Etang-sur-Arroux en 2024 et 2025 pour les interventions sur la végétation. L'opération a coûté **10 553.00 € TTC** financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20% par le SMBVAS.



Figure 14. Photo avant travaux – présence d'une végétation arbustive fermant le milieu



Figure 15. Photo pendant les travaux. A noter qu'un ensemencement pour restaurer la prairie a été réalisé.

En 2025, le SMBVAS a également assisté la FDPPMA 71 dans des diagnostics piscicoles (pêches électriques) sur les annexes prioritaires.

2.3.3. B21 – étude pollutions diffuses

Référent technique : Aurélie Rabut

En décembre 2023, le SMBVAS a lancé une étude intitulée « Pollutions diffuses sur les bassins versants Arroux et Somme : origines, surveillance et leviers d'actions » confiée un bureau d'étude SCE de Villefranche pour un montant de **67 695.00 €HT** financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette étude s'est inscrite dans le volet B.2 « Réduire les pollutions » du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme.

L'objectif, analyser la vulnérabilité du territoire et les pressions liées aux activités pour identifier les secteurs prioritaires et les actions pouvant être mises en œuvre pour améliorer ou préserver la qualité de l'eau.

En 2025, le SMBVAS a suivi cette étude :

- **03/02/2025 à Etang-sur-Arroux** : COTECH pour la restitution du diagnostic territorial (13 participants)
- **04/03/2025 en visioconférence** : COTECH de présentation de la proposition de réseau de surveillance et arbitrage pour consolider les chiffrages (SCE et SMBVAS)
- **03/06/2025 à Arnay-le-Duc** : atelier à destination des élus et agriculteurs de la tête de bassin versant (secteur prioritaire) pour présenter le diagnostic et échanger sur les actions de protection de la qualité de l'eau (12 agriculteurs et élus présents)
- **04/06/2025 à Saint-Symphorien-de-Marmagne** : atelier pour restituer le diagnostic agricole aux acteurs locaux et discussion/concertation sur les actions pouvant être mises en place (18 participants)
- **25/09/2025 à Dracy-Saint-Loup** : COPIL de restitution finale de l'étude (16 participants)

L'ensemble des livrables relatifs à l'étude sont disponibles au SMBVAS.

Le SMBVAS a rédigé un article dans le bulletin INF'Eau n°4 (année 2025) pour revenir sur les grandes conclusions de l'étude et les pistes d'actions futures.

2.3.4. C21 – restauration d'une zone humide

Référent technique : Stéphane Clément

Masse d'eau concernée : Mesvrin

Projet : Saint-Sernin-du-Bois

Initiés en 2024, les travaux de protection d'une zone humide à Saint-Sernin-du-Bois ont été réalisés et réceptionnés le 24 juillet 2025. La zone humide **classée A** (priorité de gestion) figure parmi les sites prioritaires de la masse d'eau du Mesvrin (état **médiocre** avec un déclassement « hydrologie »).

Les travaux consistent en la protection du cours d'eau élargie à la zone humide d'accompagnement. Cette mise en défens permet d'empêcher le piétinement, le tassement de la zone humide, la pression sur les habitats spécifiques et donc conserver les fonctionnalités du milieu en connexion avec le cours d'eau.

Les travaux réalisés par l'entreprise Pierre Aluze, d'un montant de **11 580.20 €HT** financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30% par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS, ont permis la protection de **472 ml de cours d'eau** et **0.37 ha de zone humide**.



Figure 16. Photo du site après travaux – juillet 2025

2.3.5. C41 – restauration de mares

Référent technique : Joseph Racine

Masse d'eau concernée : Arroux amont

Projet : réseau de mares en tête de bassin versant

En 2025, le SMBVAS a réalisé et réceptionné les dernières mares du programme 2024.

Sur la base de la priorisation et des préconisations des diagnostics de 85 mares réalisés par la SHNA-OFAB en 2024 sur 8 communes du secteur de Liernais (21), le SMBVAS a pu restaurer **24 mares agricoles** (1^{ère} phase).

Au-delà des habitats que les mares offrent pour les espèces sauvages (amphibiens, insectes, flore aquatiques...), ces agrosystèmes aquatiques créés par l'humain et alimentés par les eaux pluviales sont des marqueurs du paysage bocager (corridor écologique) et constituent des **ressources superficielles à la parcelle** d'intérêt notamment en ralentissant les ruissèlements et en apportant un soutien à l'abreuvement. Les mares ont également un rôle pour retenir les terres érodées et filtrer les excès de nitrates.

Selon une stratégie de bénéfices cumulés, le SMBVAS a fait le choix de concentrer les opérations de restauration sur un même secteur (réseau de mares) : la tête de bassin versant de l'Arroux particulièrement vulnérable hydrologiquement.

Après un conventionnement avec les propriétaires et éleveurs volontaires, l'entreprise SARL Boisselet de Censerey a été missionnée pour réaliser les travaux : entretien de la végétation pour ramener de la lumière à la mare, curage des vases pour retrouver de la hauteur d'eau, talutage des berges en pente douce pour diversifier les habitats et mise en défens pour protéger la mare du

piétinement. La restauration d'une mare s'accompagne également de l'aménagement d'un système d'abreuvement (descente aménagée, bac déporté, pompe à nez...).

Les travaux ont coûté **32 330.00 €HT** financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30% par le Conseil Départemental de Côte d'Or et 20% par le SMBVAS.



Figure 17. Exemple d'une mare à Censerey. En haut, avant travaux et en bas après travaux



Figure 18. Exemple d'une seconde mare à Censerey, à gauche avant travaux et à droite après travaux avec pose d'un bac pour l'abreuvement.

2.3.6. D11 – mise en défens de cours d'eau

Référent technique : Joseph Racine

Masse d'eau concernée : Ternin

Projet : Ternin et un affluent ru de Sommant

Après une animation active et une sensibilisation des communes et éleveurs riverains aux enjeux de la restauration hydromorphologique des cours d'eau sur la masse d'eau du Ternin, le SMBVAS a pu contractualiser avec 3 propriétaires et éleveurs pour réaliser des travaux de mise en défens sur le Ternin et un de ses affluents, le ru de Sommant, à Chissey-en-Morvan et Sommant.

Les travaux prévus en 2024 ont été reportés et réceptionnés en avril et mai 2025. Ils ont consisté à protéger **850 ml de berge** (pose de clôtures) et à aménager **2 franchissements** pour concilier la fermeture du cours d'eau avec l'activité d'élevage des parcelles. De plus, sur le ru de Sommant des ralentisseurs bois mort inspirés des castors ont été installés afin de combler une incision par recharge sédimentaire passive.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pierre ALUZE d'Autun et ont coûté **11 564.24 €HT** financés à 50% par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, 30% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20% par le SMBVAS.



Figure 19. A gauche, le Ternin avant travaux (août 2023) à Chissey-en-Morvan. A droite, le Ternin après travaux (mai 2025) à Chissey-en-Morvan.



Figure 20. A gauche, le ru de Sommant avant travaux (début avril 2025) à Sommant. A droite, le ru de Sommant après travaux (mai 2025) à Sommant.

2.3.7. D21 – restauration de la continuité écologique

Référent technique : Joseph Racine

Masse d'eau concernée : Celle

Projets : ru des Prés Bassots à Cussy-en-Morvan et ruisseau du Creux à Anost

Ru des Prés Bassots à Cussy-en-Morvan

Le ru des Prés Bassots (bassin de la Celle) sur la commune de Cussy-en-Morvan, présentait une chute faisant obstacle à la circulation des espèces aquatiques et notamment piscicoles sur ce cours d'eau dit « pépinière » c'est-à-dire qui accueille des espèces patrimoniales qui s'y reproduisent (cas de la truite fario).

Cette chute était causée par un chemin créant une rupture de pente abrupte aggravée par le déplacement du ruisseau (habitats banalisés, zones humides non connectées et déséquilibre des processus érosion/dépôt).

La commune et l'éleveur étant volontaires pour trouver une solution et restaurer la continuité écologique, le SMBVAS a accompagné techniquement, administrativement et financièrement le projet pour préserver le patrimoine naturel fragile sur ce secteur.

Les travaux ont consisté à poser **un ponceau béton en U** sous le chemin pour casser l'effet chute tout en gardant un fond de lit naturel. Le ruisseau déplacé a également été replacé dans son fond de vallon sur **30 m** afin de le restaurer et assurer la stabilité de l'ouvrage et les berges ont été protégées par des clôtures.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bongard Bazot et Fils de Saint-Pèreuse à l'été 2025 pour un montant de **16 000.00 € HT** financés à 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 10% par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS.



Figure 21. A gauche, photo du ponceau après travaux (octobre 2025) et à droite le cours d'eau restauré dans son fond de vallon et mis en défens (octobre 2025).

Ruisseau du Creux à Anost

Le ru du Creux (bassin de la Celle) sur la commune d'Anost, présentait un tronçon déplacé de son emplacement naturel. De plus, le tronçon « perché » rejoignait le lit naturel en circulant au cœur d'un chemin communal induisant un étalement de la lame d'eau et gênant la circulation piscicole en période estivale. A l'instar du projet à Cussy-en-Morvan (voir projet ci-dessus), le ru du Creux est également considéré comme un cours d'eau « pépinière ».

La commune et les propriétaires/éleveurs amont et aval étant volontaires pour trouver une solution et restaurer la continuité écologique, le SMBVAS a accompagné techniquement, administrativement et financièrement le projet pour préserver le patrimoine naturel fragile sur ce secteur.

Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise SNT-PAM d'Etang sur Arroux. Débutés au début de l'automne 2025, ils ont dû être stoppés en raison de fortes pluies.

La partie concernant le milieu aquatique est terminée mais la reconstitution de la prairie en lieu et place du ru déplacé et la sécurisation du pont doivent se terminer au printemps 2026. Le montant du chantier est de **20 015.00 € HT** incluant la pêche électrique de la FDPPMA 71 et l'expertise faunistique de la SHNA OFAB, réalisées avant travaux.

Le projet bénéficie d'un accompagnement financier du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (50%) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (30%).



Figure 22. A gauche, photo du tronçon avant travaux. Au centre, installation du ponceau. A droite, le résultat pendant la forte crue de février 2026 avant sécurisation du pont et à l'aval, le tronçon restitué à son emplacement initial.

2.4. Actions de l'Accord de Territoire (année 2025)

2.4.1. A11a – mise en défens de cours d'eau

Référents techniques : Stéphane Clément et Aurélie Rabut

Masse d'eau concernée : Mesvrin

Projets : Mesvres et Hauterive 71 à Saint-Symphorien-de-Marmagne

Mise en défens du ru de Lavault et du ru des Gaudoirs à Mesvres

L'animation en 2024 a permis de faire émerger des travaux de mise en défens sur deux affluents du Mesvrin. Les travaux ont été réalisés sur 3 parcelles exploitées par deux exploitants différents à l'automne 2025, et ont été réceptionnés le 06 novembre 2025.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pierre ALUZE pour un montant de **14 159.40 €HT**, financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-bretagne, 30% par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS. Ils ont permis la protection de **720 ml de cours d'eau** dont **70 ml** remis en fond de vallon et la création de **3 passages à gué**.



Figure 23. Photo après travaux, en bleu le lit restauré et mis en défens et en rouge l'ancien lit rectifié, comblé.

Mise en défens du ru de Vaux à Saint-Symphorien-de-Marmagne

En 2024, le SMBVAS fait la découverte du projet agroécologique porté par l'association Hauterive 71 à Saint-Symphorien-de-Marmagne : site de formation agroécologique sur système herbager, site d'expérimentation du pâturage tournant dynamique et d'un système coopératif haie/prairie par restauration du bocage, et projet de permaculture.

Le site a pour vocation de devenir un espace de formation, un lieu social, un observatoire naturaliste et scientifique et un support pédagogique à destination de tous les publics.

Dans ce contexte, la SCI Hauterive 71 acquiert une parcelle traversée par le ru de Vaux (affluent de la Brume) et souhaite, en partenariat avec le SMBVAS, intégrer la restauration de **375 ml de cours d'eau** et de **0.5 ha de zone humide** d'accompagnement, au projet.

L'année 2025 a été consacrée à la construction des dossiers techniques (cahier des charges), administratifs (convention), réglementaires (DIG, DLE...) et financiers (demandes de subvention) pour réaliser les travaux. Ces derniers consistent en une fermeture totale du cours d'eau par pose de clôtures, la création d'une arche pour assurer le passage de part et d'autre du ruisseau sans impacter le lit mineur et un isolement de la zone humide pour adapter la gestion (pâturage ou fauchage uniquement en période sèche) avec réhydratation par fermeture d'un fossé.

La réalisation des travaux par l'entreprise Pierre ALUZE d'Autun, d'un montant de **12 539.62 €HT**, financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-bretagne, à 30% par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS, initialement prévue fin 2025, a été reportée à 2026 en raison des conditions climatiques.



Figure 25. Photo du site avant travaux. En bleu, le ru de Vaux qui va être mis en défens et en rouge les bords de la zone humide d'accompagnement – mai 2025.

En lien avec les travaux, le SMBVAS en partenariat avec l'association Hauterive 71, a proposé une demi-journée le 29 novembre 2025 de **plantation participative** sur les berges du ruisseau afin de dynamiser la reprise de la ripisylve et diversifier les espèces aquatiques : plants d'aulnes et de frênes, boutures de saule, racines d'iris d'eau.... L'opération a été l'occasion de sensibiliser au rôle de la ripisylve dans le fonctionnement hydrologique et la morphologie d'une rivière. 11 personnes étaient présentes dont 3 enfants.



Figure 24. Plantation au bord du ru de Vaux – 29/11/2025.

Autre animation

En parallèle des travaux qui ont pu se concrétiser, une animation territoriale, auprès d'agriculteurs riverains ou de communes, a été réalisée sur plusieurs masses d'eau pour sensibiliser aux enjeux de restauration et initier d'éventuels travaux. Cette animation a été menée sur :

- Les ruisseaux du Rançon, la Pra, Charmasse et Saint Sulpice sur la masse d'eau du Mesvrin
- Le ruisseau du Chatelot sur la masse d'eau de la Drée aval
- La Somme et le ruisseau de Champecy sur la masse d'eau de la Somme amont
- L'Arroux sur la masse d'eau de l'Arroux aval
- Les ruisseaux de la Marolle et de La Boulaye sur la masse d'eau de l'Arroux médian
- Le ruisseau de la Gourgeoise sur la masse d'eau des Echets

2.4.2. A12 – restauration hydromorphologique

Référent technique : Stéphane Clément

Masse d'eau concernée : Valence

Projet : Grury 2

L'animation 2024 a permis de faire émerger un chantier similaire au projet Grury 1 (voir [paragraphe 2.3.1](#)). En 2025, le SMBVAS a finalisé le montage technique, réglementaire, administratif et financier du projet. Les travaux ont consisté à remettre une partie du ruisseau de Giné, un affluent de la Valence, en fond de vallon et de mettre en défens le cours d'eau. Des aménagements agricoles ont également été prévus pour concilier fermeture du ruisseau et activité agricole avec la création de **4 passages à gué**.

Avant les travaux de rebouchage du lit rectifié, une pêche électrique de sauvegarde a été réalisée par la Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et de Protection du Milieu Aquatiques.

Les travaux ont été réalisés en automne 2025 par l'entreprise Bouhet SA de Digoïn pour un montant de **15 004.00 €HT** et ont été réceptionnés le 21 novembre 2025. Ils ont été financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-bretagne, 30% par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 20% par le SMBVAS.

Les travaux ont permis la remise du cours d'eau dans son fond de vallon sur **115 ml**, la reconnexion de **330 m² de zone humide** d'accompagnement et la mise en défens totale de **260 ml de cours d'eau**.



Figure 27. Tracé du lit restauré en fond de vallon pendant travaux et avant recharge alluviale – octobre 2025.



Figure 26. Cours d'eau uniquement mis en défens en amont du tronçon remis en fond de vallon – novembre 2025.

2.4.3. C11 – gestion quantitative

A partir de 2025, la fiche action est consacrée aux suites du dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau. Les suites concernent les 4 axes identifiés dans les conclusions de la concertation :

- **Solutions fondées sur la nature** pour la protection de la ressource en eau (quantité et qualité) : enjeux hydrologiques des actions menées dans le cadre de l'Accord de Territoire.
- **Gouvernance** : travail partenarial pour intégrer les enjeux de l'eau dans les différentes planifications des bassins versants Arroux et Somme > cf. [paragraphe 2.5](#).
- **Communication** : en 2025, le SMBVAS a été lauréat du Trophée de l'Eau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le pilotage du dialogue territorial entre 2023 et 2024. Ce trophée a été l'occasion de remercier l'implication et la contribution intellectuelle des parties prenantes aux ateliers de concertation, de valoriser la démarche et ses résultats. Cette récompense a mobilisé le SMBVAS sur 3 temps :
 - **13/06/2025** : réunion de travail pour préparer le tournage « Trophée de l'eau » et revenir sur la démarche.
 - **02/07/2025** : tournage du Trophée de l'eau avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les intervenants. La vidéo est disponible en [cliquant-ici](#).
 - **20/11/2025** : organisation de la cérémonie de remise du Trophée de l'Eau à Gueugnon, en présence du Directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le sous-préfet de Charolles

Un article dans le bulletin INF'EAU 2025 revient également sur ce Trophée de l'Eau.



Figure 28. Remise du Trophée de l'Eau 2025 à Gueugnon – 20-11-2025.

- **Sensibilisation** : depuis 2024, le SMBVAS en partenariat avec le CPIE du Pays de Bourgogne a lancé le dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau » pour organiser des animations de sensibilisation aux enjeux de l'eau à destination des élus locaux et du grand public > cf. [paragraphe 2.4.8](#).

2.4.4. C21 – restauration de zones humides

Référent technique : Aurélie Rabut

Masse d'eau concernée : Arroux amont

Projet : Magnien

L'année 2025 a été consacrée au montage d'un dossier technique (cahier des charges), administratif (convention), réglementaire (DIG, DLE...) et financier (demandes de subvention) pour protéger une zone humide sur le hameau de Maizières à Magnien.

Le milieu humide **classé B** selon le protocole de classification du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (enjeux forts avec une priorité de protection et de valorisation), est situé en tête de bassin, en accompagnement d'un petit affluent de l'Arroux (enjeux hydrologiques).

Aussi, les travaux ont consisté à :

- Mettre en défens **3.5 ha de zone humide** pour adapter la gestion : pâturage ou fauchage uniquement en période sèche pour préserver la structure du sol du piétinement en période humide et les habitats spécifiques au printemps.
- Restaurer une **mare** présente sur le site comme écosystème d'intérêt et compartiment hydrologique de stockage des ruissèlements, et la mettre en défens pour éviter la divagation du bétail dans la mare (création d'un point d'abreuvement déporté).
- Créer deux passages busés sur le ru traversant la zone humide pour améliorer la circulation des engins lors du fauchage, éviter l'élargissement et le passage dans le lit mineur.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pierre ALUZE à l'automne 2025 pour un montant de **18 450.58 €HT**. L'opération est financée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20% par le SMBVAS.



Figure 29. Prairie humide avant travaux (avril 2025) et prairie humide après la pose d'une clôture pour fermer le secteur le moins portant = zone humide (janvier 2026)



Figure 30. Mare avant travaux : indicateurs d'envasement et de piétinement (juillet 2024) et mare juste après travaux et avant reprise de la végétation (janvier 2026).

2.4.5. C31a – animation plans d'eau

Référent technique : Stéphane Clément et Joseph Racine

Masses d'eaux concernées : BV Arroux et Somme

L'année 2025 a été consacrée à l'animation territoriale. Le SMBVAS a pu rencontrer 4 propriétaires ou gestionnaires de plans d'eau afin de sensibiliser aux enjeux de bonne gestion pour limiter l'impact de ces plans d'eau sur les milieux aquatiques notamment à l'aval (notion de débit réservé, problématique de réchauffement de l'eau et/ou dégradation de la qualité...).

Le SMBVAS a également été sollicité par un propriétaire qui serait favorable à la suppression d'un premier plan d'eau et la dérivation d'un second sur la masse d'eau de la Somme aval à Issy Lévêque. Le projet a été initié en 2025 avec un montage prévu en 2026.

Le SMBVAS travaille également depuis le stage réalisé par Clarisse Deline en 2023, sur l'édition d'un guide de sensibilisation, d'information et de bonne gestion des plans d'eau. Cette plaquette technique est prévue pour 2026.

2.4.6. C41 – restauration de mares

Référent technique : Joseph Racine

Masse d'eau concernée : Arroux amont

Projet : continuer le réseau de mares en tête de bassin versant

Dans la continuité de la restauration du réseau de mares sur la tête de bassin versant, initiée en 2024 (voir [paragraphe 2.3.5](#)), le SMBVAS a missionné la SHNA-OFAB pour la réalisation de nouveaux diagnostics (priorisation et préconisation) pour un montant de **9 000.00 €** financés à 80% par le Conseil Départemental de Côte d'Or et 20% par le SMBVAS.

A l'issue de cette phase de diagnostic, le SMBVAS a pu entreprendre avec de nouveaux éleveurs volontaires, le montage technique, administratif et financier, un programme de restauration de **14 nouvelles mares**.

L'entreprise SARL Boisselet de Censerey a été retenue pour les travaux d'un montant de **38 175.00 €HT** avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%) et du Conseil Départemental de Côte d'Or (30%). A l'automne 2025, 4 mares ont été restaurées, les autres le seront en 2026.



Figure 31. A gauche, mare avant travaux sur la commune de Diancey, à droite la même mare après travaux (octobre 2025).

2.4.7. D31 – restauration hydromorphologique

Référent technique : Joseph Racine

Masse d'eau concernée : Ternin

Projet : Visigneux à Lucenay-L'Evêque

Lors de l'animation territorial pour la mise en défens de cours d'eau sur le bassin du Ternin, le SMBVAS a rencontré un éleveur qui souhaitait protéger un ruisseau dynamique en pente.

Le diagnostic a mis en évidence une importante perturbation hydromorphologique. En effet, le ruisseau est largement déplacé de son emplacement naturel ce qui impacte les fonctionnalités du milieu (perturbation du transport sédimentaire, déconnexion des zones humides de fond de vallon, banalisation des habitats, piétinement, incision du lit, accélération du départ de l'eau vers l'aval...) mais aussi de l'activité agricole (difficulté de gestion).

Après de nombreux échanges, le propriétaire et l'éleveur ont été convaincus de l'utilité de restituer l'eau à son emplacement initial.

La maîtrise d'œuvre permettant d'identifier le tracé exact, le gabarit naturel, le montage administratif et l'état des lieux morphologique avant travaux, a été réalisée en interne sur 2023 et 2024. De plus, un diagnostic des pratiques agricoles avant travaux a été piloté par le PNR Morvan (abreuvement, affouragement, gestion des limites de propriété...).

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2025. Le lit a été restitué sur **660 ml** permettant de reconnecter **0.76 ha de zone humide** avec création de ralentisseurs bois morts pour la recharge sédimentaire passive du lit restauré, et un ponceau béton sous voirie a été installé. Enfin, **25 ml de cours d'eau** ont été mis à l'air libre.

Afin de concilier la restauration du milieu et l'activité agricole, **6 passages** et **1 abreuvoir gravitaire** ont été aménagés. Une prairie a été restaurée en lieu et place du ruisseau déplacé.

Une **mare** a été créée afin de répondre aux demandes de l'Etat de compenser la destruction de l'habitat « ruisseau dégradé » qui hébergeait des salamandres tachetées.

L'entreprise SNT-PAM d'Etang sur Arroux a été retenue pour les travaux d'un montant de **101 645.15 €HT** avec un accompagnement financier européen FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) de 60 %, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à 20% et complété par le SMBVAS à hauteur de 20%. A ajouter qu'une expertise naturaliste de la SHNA OFAB pour un montant de **2 605.00 €HT** a été faite avant travaux et incluse dans les financements.



Figure 32. A gauche, le tronçon déplacé fortement incisé aux habitats banalisés, déconnecté des zones humides en fond de vallon (mars 2023). A droite, le tronçon déplacé à l'aval où la modification de la pente entraîne un dépôt de sédiments et des inondations de voirie (avril 2024).

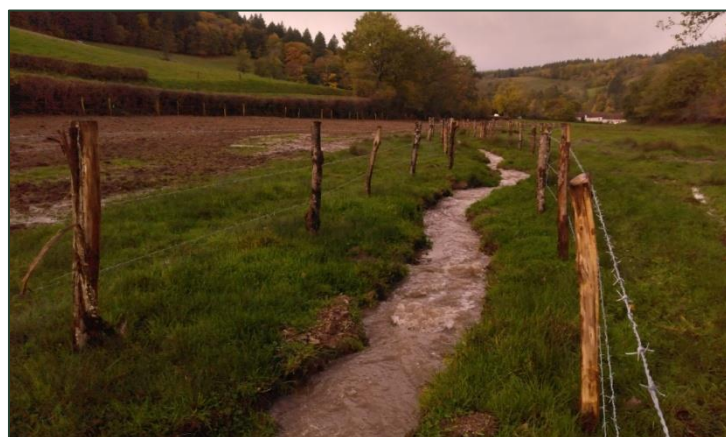


Figure 33. A gauche, le talutage visant à restituer l'écoulement en fond de vallon. A droite, le tronçon protégé par la clôture – septembre 2025.

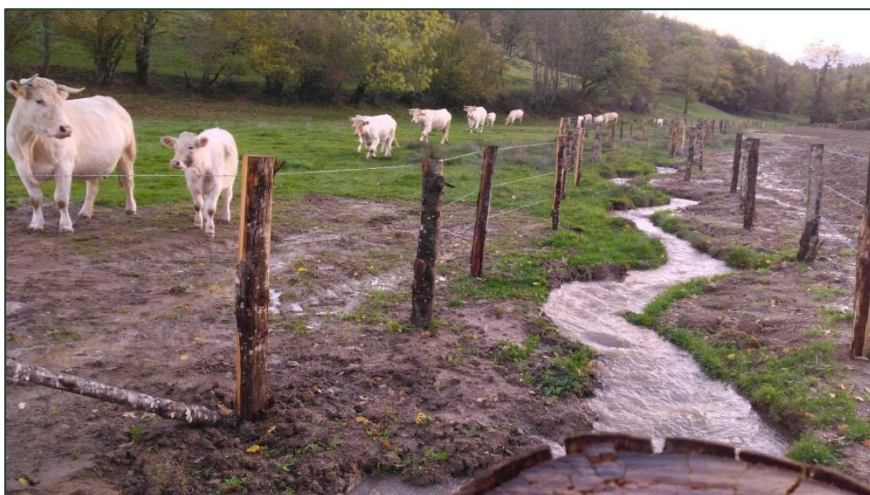


Figure 34. Le retour du troupeau cantonné à la rive droite en attendant la pousse de la prairie en rive gauche (octobre 2025).



Figure 35. A gauche, l'arrivée des ponceaux. A droite, le ponceau traversant la route, juste après mise en place et avant l'apport d'alluvions (octobre 2025).

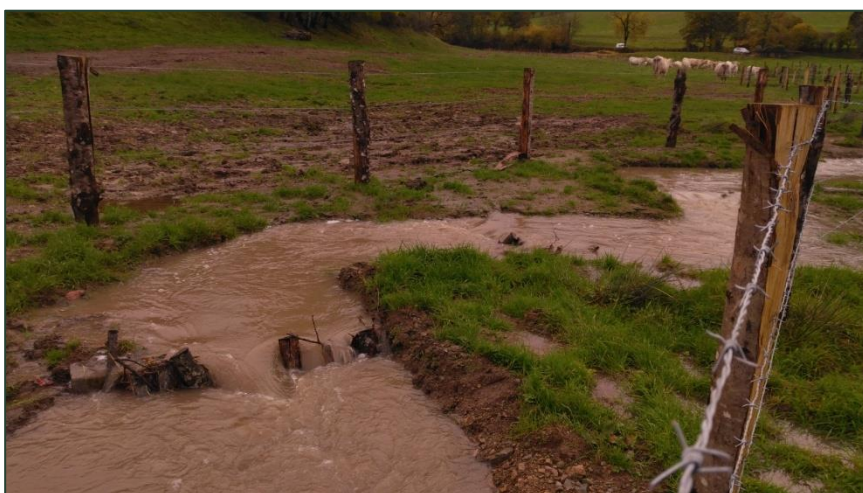


Figure 36. A gauche, l'abreuvoir gravitaire déporté. A droite, la première crue (octobre 2025) avec détail des ralentisseur bois mort permettant une connexion idéale.

2.4.8. F21 – plan de communication

En 2025, le plan de communication de l'Accord de Territoire comprend :

Le bulletin INF'eau n°4

- ❖ **Auteur** : SMBVAS
- ❖ **Format** : papier (100% recyclé), livret A4, 8 pages
- ❖ **Rédaction** : décembre 2025 (finalisation en janvier 2026)
- ❖ **Impression** : février 2026
- ❖ **Public cible** : élus, communes du territoire, EPCI, grand public
- ❖ **Coût** : **906.00 € TTC** financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

❖ **Distribution** : février à avril 2026 par le SMBVAS
Dépôt de lots dans chaque commune du territoire, 1 exemplaire pour chaque élu communautaire des EPCI adhérents, exemplaires pour le SMBVAS à mettre à disposition lors des manifestations.

❖ **Contenu 2025** : le choix de contenu pour le quatrième numéro du bulletin d'information de l'Accord de Territoire « INF'eau » s'est organisé autour des articles suivants :

- Comment préserver la qualité de l'eau ?
Double page pour revenir sur l'étude « pollutions diffuses » lancée fin 2023 et restituée en septembre 2025.
- Trophée de l'Eau 2025.
- Retour sur des travaux 2025 :
 - 3 pages sur les travaux de remise de cours d'eau dans leur lit d'origine réalisés sur le bassin de la Valence à Grury. L'article intègre un retour de l'éleveur et du propriétaire des parcelles concernées.
 - 1 page sur les travaux de restauration de la continuité sur la commune de Cussy-en-Morvan.

❖ **Validation** : le bulletin en version projet a été transmis aux élus syndicaux, à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour relecture et validation courant janvier 2026.



Figure 37. Première page du bulletin INF'eau 2025.

Le site internet

Le SMBVAS a lancé en juillet 2025 une grosse mise à jour de son site internet :

<https://smbv-arroux-somme.fr/>

Le travail a été finalisé début 2026.



Figure 38. Extrait du site internet du SMBVAS.

Une Newsletter

- ❖ **Auteur** : SMBVAS
- ❖ **Format** : numérique, 5 pages
- ❖ **Rédaction** : juillet/août 2025
- ❖ **Diffusion** : août 2025 aux communes et EPCI du territoire, aux élus syndicaux et aux partenaires de l'Accord de Territoire.

Cette newsletter est toujours disponible en [cliquant-ici](#).

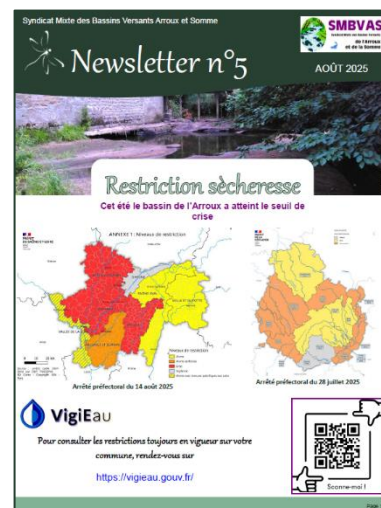


Figure 39. Première page Newsletter – août 2025

L'organisation de réunions de comités de pilotages et comités techniques

Date et lieu	Objet	Ordre du jour	Nb de participants/ Nb d'invités	Conclusions/décisions
28/01/2025 Visio	Réunion de travail avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Programmation 2025-2027 de l'ATMAS	SMBVAS et AELB	Consolidation de la programmation 2025-2027 au regard des nouvelles modalités du 12 ^{ème} programme.
03/02/2025 Etang sur Arroux	COTECH « Etude pollutions diffuses »	Restitution du diagnostic territorial	13 participants / 55 invités <i>10 structures représentées</i>	Définition des secteurs prioritaires et de la démarche de mobilisation : ateliers de concertation pour discuter du programme d'actions.
04/03/2025 Visio	COTECH « Etude pollutions diffuses »	Proposition réseau de surveillance	Uniquement SMBVAS / 26 invités	Validation du cadre de la proposition de réseau de surveillance des masses d'eau superficielles

03/06/2025 Arnay-le-Duc	Atelier de concertation « Etude Pollutions diffuses » - Arroux amont	Restitution du diagnostic agricole aux acteurs locaux et discussion/concertation sur les actions pouvant être mises en place	12 élus et agriculteurs	Discussion sur les actions fondées sur la nature (haies, zones humides, mise en défens) pour limiter les transferts
03/06/2025 Saint- Symphorien de Marmagne	Atelier de concertation « Etude Pollutions diffuses » - Mesvrin	Restitution du diagnostic agricole aux acteurs locaux et discussion/concertation sur les actions pouvant être mises en place	18 participants <i>15 structures représentées</i>	Listes d'actions pouvant contribuer à limiter les transferts de pollutions et améliorer la qualité de l'eau
25/09/2025 Dracy-Saint- Loup	COPIL de restitution de l'Etude Pollutions Diffuses	Restitution du diagnostic vulnérabilité et pressions pollutions diffuses sur le territoire et du plan d'actions	16 participants / 42 invités <i>14 structures représentées</i>	Restitution finale de l'étude
03/12/2025 Etang-sur- Arroux	COPIL n°1 de l'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme	Bilan année 2025, prévisionnel 2026 et signature officielle	25 participants / 73 invités <i>16 structures représentées</i>	Présentation et échanges autour de la programmation et des actions partenariales Signature officielle de l'ATMAS 2025-2027

Le dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau »



Figure 40. Logo « L'eau pour tous, tous pour l'eau » réalisé par le CPIE du Pays de Bourgogne.

Le **09 janvier 2025**, une réunion de travail entre le CPIE du Pays de Bourgogne et le SMBVAS à Collonge-la-Madeleine aboutit à la rédaction d'une convention de partenariat pour le portage du dispositif « **l'eau pour tous, tous pour l'eau** ».

Le montant final de cette convention a été de **8 850.00 € TTC** accompagnés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

En parallèle le CPIE du Pays de Bourgogne pilote sous leur maîtrise d'ouvrage le dispositif **Class'Eau** pour sensibiliser les scolaires.

❖ Animations : CPIE du Pays de Bourgogne

- Balade commentée au bord de l'Arroux, à Autun le 15/02/2025 (12 participants)
- Visite de la station de traitement des eaux du SMEMAC en lien avec les enjeux sur la ressource à Saint-Emiland le 09/07/2025 (18 participants)
- Rallye au bord de la Drée à Epinac le 23/07/2025 (22 participants)
- Exposition « L'Arroux s'exp'ause » et Contres Givrés « Longitude Loire » à Collonge-la-Madeleine le 10/10/2025 (17 participants)
- Rallye découverte de l'Etang de Fouché à Arnay-le-Duc le 23/07/2025 (60 participants)
- Atelier sur les économies d'eau à Arnay-le-Duc le 06/09/2025 (12 participants)
- Atelier sur les polluants de l'eau et fabrication produits DIY à Arnay-le-Duc le 01/10/2025 (8 participants)
- Jeu de piste au bord de l'Arroux à Toulon-sur-Arroux le 15/02/2025 (12 participants)
- Atelier sur les économies d'eau et fabrication de produits DIY à Gueugnon le 25/11/2025 (6 participants)



Figure 41. Illustration des animations. En haut, rallye eau sur la Drée et en bas, balade commentée à Autun – photos de Bérangère Duret, CPIEPB.

❖ Fresque de l'eau : CPIE du Pays de Bourgogne et SMBVAS

L'outil **Fresque de l'eau** à destination des **élus municipaux** du territoire avait été proposé en 2024 notamment sur la commune de Saint-Sernin-du-Bois qui à l'issue de l'atelier avait souhaité une suite pour échanger sur les leviers d'actions. Aussi, le CPIE du Pays de Bourgogne et le SMBVAS ont organisé :

- Le 02/10/2025, un point de travail à Collonge-la-Madeleine (2h) pour construire un atelier faisant suite à la Fresque de l'eau, intitulé Fresque de l'eau : du constat à l'action.
- Le 27/11/2025, la mise en œuvre de cet atelier à Saint-Sernin-du-Bois (2h) en présence de 5 élus de Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Emiland et Etang-sur-Arroux.



Figure 42. Atelier Fresque de l'eau : du constat à l'action à Saint-Sernin-du-Bois. Photo Bérangère Duret, CPIEPB.

Réunions techniques internes

Le SMBVAS a organisé des **réunions techniques** à destination des délégués du SMBVAS :

- Le **24/06/2025** à Broye sur la thématique « **zones humides** : définitions, rôles, intérêts et différence entre mesures compensatoires et restauration » - 9 élus présents
- Le **31/10/2025** à Laizy sur le chantier de restauration du bras mort des Lancerons pour évoquer le rôle des **annexes hydrauliques** et les actions de restauration pouvant être menées pour améliorer leur fonctionnement – 3 élus présents

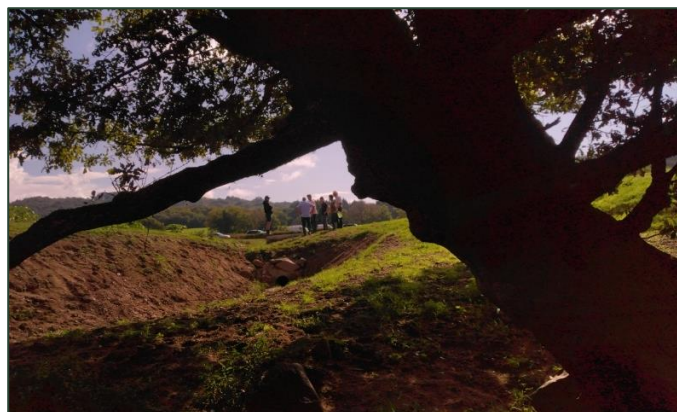


Figure 43. Le bras mort des Lancerons. A droite, l'annexe des Chaintrés.

2.5. Dynamique partenariale

De par la dimension partenariale des fiches actions de l'Accord de Territoire, les 3.4 ETP du SMBVAS ont été mobilisés :

Date	Structure partenaire	Objet	Fiche action de rattachement	Durée
38 semaines en 2025 entre le 08/01 et le 17/12.	Chambre agriculture 71 (projet Charol'N) https://www.charoln.fr/	Prélèvements hebdomadaires sur la Brume et le Rançon (Mesvrin) pour analyse nitrates	B21	0.25 j/semaine
15/01/2025	Commune d'Arconcey et Chambre agriculture 71	Restitution du diagnostic agricole sur le BAC Arconcey à Arconcey	B12	0.5 j
17/01/2025	Maison du Patrimoine Oral	Préparation de l'évènement du Projet COUDRIER à Anost	C11	0.5 j
20/01/2025	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne BFC	COPIL Natura 2000 : Pont du Roi, Vallon du Canada à Autun	C21	0.5 j
24/01/2025	Commune de Magnien	PLU : ZH, mares et haies à Magnien	C21, C41 et B21	0.5 j
27/01/2025	DDT 58 et Parc Naturel Régional du Morvan	Groupe de travail « Débit Minimum Biologique en tête de bassin versant » à Anost	C31a	0.5 j
31/01/2025	Association Hauterive 71	Assemblée Générale du projet agroécologique Hauterive 71 à Saint-Symphorien-de-Marmagne	A11	0.25 j

04/02/2025	CC Entre Arroux, Loire et Somme	Réunion de travail du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en visio	C11 et B21	0.25 j
06/02/2025	Département de Saône-et-Loire	COTECH de l'étude prospective ressources-besoins en visio	C11	0.5 j
06/02/2025	EPCI Bibracte et Maison du Patrimoine Oral	Comité de suivi du Projet COUDRIER en visio	C11	0.5 j
17/02/2025	CC Grand Autunois Morvan	Participation au COUI Natura 2000 « Vallon du Pont du Roi »	C21	0.5 j
18/02/2025	CC Entre Arroux, Loire et Somme	Groupe de travail « Eau » du PAT à Rigny-sur-Arroux	C11 et B21	0.5 j
20/02/2025	CC Grand Autunois Morvan	COFIL CRTE à Autun	C11	0.25 j
20/02/2025	CC Grand Autunois Morvan	COFIL Natura 2000 : Vallon du Canada à Autun	C21	0.25 j
18/03/2025	AELB, CRBFC, Préfecture	Visite terrain : problématique des cours d'eau déplacés sur masse d'eau en bon état et financement	D31	0.5 j
04/04/2025	CC Entre Arroux, Loire et Somme	Groupe de travail « Eau » du PAT à Clessy : construction des diagnostics Eau mutualisés Chambre agriculture 71 et SMBVAS	A11, A12, C21, B21 et C11	0.5 j
04/04/2025	Parc Naturel Régional du Morvan	Formation MAEC à Etang-sur-Arroux : ZH et ripisylve	A11, C21	1 j
30/04/2025	EPCI Bibracte et Maison du Patrimoine Oral	Intervention du SMBVAS lors d'une journée du Projet COUDRIER à Roussillon-en-Morvan	C11	1 j
06/05/2025	Mairie d'Aubigny-la-Ronce	PLU : ZH et mares, à Aubigny-la-Ronce	C21, C41	0.5 j
13/05/2025	Parc Naturel Régional du Morvan	Formation MAEC à Lucenay-L'Evêque : ZH et ripisylve	A11, C21	1 j
13/05/2025	Projet COUDRIER	Participation aux relevés de sources par méthode électrique	C11	0.5 j
17/06/2025	SIE Bourbince Oudrache Chambre agriculture 71	COFIL de l'AAC Vendennes-sur-Arroux à Vendennes-sur-Arroux	B12	0.5 j
20/06/2025	Mairie d'Arnay-le-Duc	PLU : ZH, mares et cours d'eau à Arnay-le-Duc	A11, C21 et C41	0.5 j
30/06/2025	CC Entre Arroux, Loire et Somme Chambre agriculture 71	Groupe de travail « Eau » du PAT à Clessy : présentation des diagnostics Eau aux agriculteurs volontaires	A11, A12, C21, B21 et C11	0.5 j
04/07/2025	Maison du Patrimoine Oral	Intervention table ronde du Projet COUDRIER à Glux-en-Glenne	C11	0.5 j
05/07/2025	Maison du Patrimoine Oral et EPCI Bibracte	Tenue d'un stand sur le projet COUDRIER à Saint-Prix	C11	0.5 j
04/09/2025	CC Grand Autunois Morvan	COFIL du Plan Climat, Air, Energie Territorial à Autun	C11	0.5 j
22/09/2025	DDT71, Chambre agriculture 71, Fédération CUMA Compost, Fédération de Chasse 71...	Groupe de travail « Dynamise et Transmets ton bocage » à Charolles. Présentation des actions « ripisylve » de l'Accord de Territoire	B21	0.5 j
29/09/2025	Département de Saône-et-Loire	COFIL de fin de phase 3 de l'étude prospective Ressources-besoins en visio	C11	0.5 j
22/10/2025	ONF et CENB	Réunion sur l'inventaire des milieux humides de la forêt de Planoise et perspectives d'actions de restauration ou préservation, à Autun	C21	0.25 j

23/10/2025	CC Entre Arroux, Loire et Somme	COFIL du PAT à Gueugnon	C11 et B21	0.5 j
24/10/2025	Département de Saône-et-Loire	COFIL du BAC du Pont du Roi à Saint-Emiland	B11 et B12	0.5 j
03/11/2025	CC Entre Arroux Loire et Somme	Réunion PLUi à Gueugnon : sensibilisation à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme	C21	0.25 j
04/11/2025	Département de Saône-et-Loire	Atelier « actions » de l'étude prospective ressources et usages Arroux et Bourbince à Autun	C11	0.5 j
25/11/2025	DDT 58 et Parc Naturel Régional du Morvan	Restitution de l'étude sur les débits minimum biologiques en tête de bassin versant en visio	C31a	0.5 j
27/11/2025	Chambre agriculture 71	COFIL du projet Charol'N	B21	1 j
28/11/2025	Conservatoire des Espaces Naturels BFC	COFIL du site « Vallée des Grandes Combes » à Saint-Eugène	C23d	0.5 j
04/12/2025	Conservatoire des Espaces Naturels BFC	COFIL du Pôle Milieux Humides BFC à Decize	C21	0.5 j
10/12/2025	APERAM	Rendez-vous téléphonique : action de préservation et de restauration des milieux aquatiques (Arroux) sur un site industriel (premiers échanges).	A11, C21	0.25 j
TOTAL				28.75 j

3. Accompagnement et conseil

Intervention sur la masse d'eau Arroux amont

❖ **Commune d'Allerey** : intervention auprès du conseil municipal et des agriculteurs dans le cadre du projet d'aménagement foncier pour la prise en compte des enjeux liés à l'eau et considération des impacts actuels donnant lieu à des dysfonctionnements. Sollicitation de la commune et des agriculteurs.

❖ **Commune d'Arnay-le-Duc** : préconisations techniques dans le cadre d'un projet de mesures compensatoires suite à la destruction de zones humides dans le cadre d'un projet de production photovoltaïque au sol.

❖ **Commune d'Autun** :

- Préconisations techniques au sujet de l'entretien courant d'un fossé hydraulique suite à la sollicitation d'un propriétaire privé. Mise en relation avec la DDT71
- Expertises zone humide : contexte et diagnostic donnant lieu à des préconisations de travaux potentiellement soutenues financièrement.

❖ **Commune de Barnay** : préconisations techniques et mise en contexte suite à une sollicitation du syndicat d'eau potable après une érosion importante de berge.

❖ **Commune d'Ignonay** :

- Préconisations techniques suite à une sollicitation de la commune pour la gestion d'atterrissements sous un pont départemental.
- Préconisations techniques suite à une sollicitation communale sur parcelle privée pour entretien de bois flottants bloqués sur un seuil de moulin. Mise en relation avec la CCGAM.

❖ **Commune de Jouey** : préconisations techniques suite à une sollicitation du CEN Bourgogne dans le cadre de mesures compensatoires (extension d'une carrière).

❖ **Commune de Magnien** :

- Préconisations de gestion de l'Arroux en lien avec le projet de restauration des sources thermales de Magnien.
- Préconisations techniques suite à une sollicitation de la DDT21 sur un dossier loi sur l'eau de débardage de bois.
- Préconisations techniques suite à une sollicitation de la CCPAL au sujet de la gestion d'atterrissements au lieu-dit Maizières : en lien avec les inondations.

❖ **Commune de Manlay** : préconisations techniques suite à une sollicitation de la DDT21 pour un projet d'exploitation forestière avec passage sur cours d'eau.

Intervention sur la masse d'eau Arroux médian

❖ **Commune d'Autun** : apport d'informations suite à une sollicitation de la commune au sujet de l'entretien d'un ponceau en lien avec les inondations.

❖ **Commune d'Etang-sur-Arroux** : apport d'informations suite à une sollicitation de la commune au sujet d'un grand chêne en travers du cours d'eau en amont du bourg.

❖ **Commune de Laizy** : sollicitation des élus sur les modalités d'entretien d'un ruisseau à proximité d'une route inondable. Un état des lieux et diagnostic ont été réalisés. Il s'avère que le ruisseau a été déplacé à l'amont et à l'aval. La confluence se situe à l'aval immédiat d'un ancien bras mort désormais comblé.

❖ **Commune de Saint-Nizier-sur-Arroux** :

- Apport d'informations suite à une sollicitation de la commune au sujet d'arbres en travers d'un bras de seuil gênant le passage des canoés-kayaks.
- Sollicitation de la commune et de celle de Saint-Didier-sur-Arroux au sujet d'embâcles. Un état des lieux a été réalisé : orientation vers la CCGAM, compétente pour le PI, et vers le gestionnaire du pont pour l'entretien.

Intervention sur la masse d'eau Ternin

❖ **Commune d'Alligny-en-Morvan** : partage d'informations après la sollicitation d'un riverain au sujet d'un franchissement de cours d'eau.

❖ **Commune de Blanot** :

- Echanges oraux, apport d'informations techniques au sujet d'une inondation impactant un système d'assainissement à proximité d'un site de présence du castor et travaux de restauration de la ripisylve.
- Accompagnement suite à une sollicitation de la commune pour des travaux de reprise d'un ponceau installé par le PNR Morvan dans le cadre d'un programme de restauration de la continuité écologique.

❖ **Commune de Chissey-en-Morvan** :

- Apport d'informations techniques après sollicitation de la commune au sujet de la gestion d'arbres à proximité immédiate d'un pont communal.

- Accompagnement exceptionnel dans le cadre d'une procédure d'urgence d'un propriétaire concernant une érosion de terre agricole dynamique et de tensions apparentes.

❖ **Commune de Lucenay-L'Evêque :**

- Apport d'informations techniques après la sollicitation de la commune au sujet d'un atterrissement se formant à l'aval d'un seuil de moulin dans le bourg.
- Apport d'informations techniques, suite à une sollicitation du PNR Morvan, dans la cadre d'un projet de panneaux photovoltaïques en zone inondable.

❖ **Commune de Ménessaire :**

- Préconisations techniques suite à une sollicitation de la DDT21 sur un dossier loi sur l'eau de débardage de bois.
- Partage d'information suite à une sollicitation d'un propriétaire privé souhaitant aménager un ponceau sur cours d'eau. Préconisations d'entretien, mise en relation avec DDT21 et partage d'informations sur la réglementation.

❖ **Commune de Saint-Martin-de-la-Mer :** apport d'informations suite à une demande du CPIE Pays de Bourgogne missionné par la commune au sujet de la baignade sur le lac : contexte et enjeux.

❖ **Commune de Sommant :** échange sur le terrain (sans rendu, dans l'attente d'une consultation officielle de la commune) après sollicitation d'un particulier au sujet d'un passage communal sur cours d'eau problématique.

❖ **Commune de Villiers-en-Morvan :** partage d'informations après sollicitation de la commune (elle-même sollicitée par un particulier) pour la gestion de cours d'eau (embâcles et atterrissements).

Intervention sur la masse d'eau Méchet

❖ **Commune de La Grande Verrière :** apport d'informations suite à une sollicitation du CD71 et du propriétaire privé à l'aval, au sujet d'un pont et franchissement du cours d'eau.

Intervention sur la masse d'eau Celle

❖ **Commune d'Anost :** préconisations de fermeture d'une route en urgence suite à une constatation de fortes érosions des fondations d'une buse annelée métallique.

❖ **Commune de Monthelon :**

- Préconisations de gestion de la ripisylve sur une berge soutenant une voirie départementale. En lien avec le CD71 et la commune.
- Préconisations techniques suite à une sollicitation d'un représentant de propriétaire forestier privé : CFBL, pour la prise en compte des enjeux de restauration de milieux humides dans la gestion à long terme (exploitation/débardage).

Intervention sur la masse d'eau la Lacanche

❖ **Commune de Lacanche :** apport d'informations (contexte) et échanges avec M. le sous-Préfet et les acteurs concernés suite à une mauvaise gestion d'un étang, mise sur le compte de la présence du castor.

Intervention sur la masse d'eau la Drée amont

❖ **Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud** : visites terrain sur plusieurs parcelles agricoles privées après sollicitation de la chambre d'agriculture 21 (contexte, diagnostic et proposition de solutions de restauration en conciliation avec la présence du castor). Partage à la DDT 21, la CABCS et la chambre d'agriculture 21.

Intervention sur la masse d'eau Mesvrin

❖ **Commune de Broye** : les élus ont mis en avant un problème d'érosion par le ruisseau d'une route communale. Un état des lieux et un diagnostic ont été réalisés. Il s'avère que le ruisseau a été anciennement déplacé provoquant des dysfonctionnements érosion/dépôt.

❖ **Commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne** :

- Apport d'informations (contexte) et mise en relation avec l'OFB suite à un abrouissement du castor sur des arbres de haies et fruitiers.
- Ruisseau de Maupois : expertise et préconisations de travaux non soutenus financièrement en lien avec l'érosion de berge à proximité immédiate d'une voirie intercommunale.

❖ **Commune de Saint-Sernin-du-Bois** :

- Visite avec le technicien de la CUCM sur des projets de restauration de milieux aquatiques en aval du bassin réservoir eau potable de la commune.
- Préconisation technique suite à la sollicitation de la commune pour la présence d'embâcles à proximité d'une passerelle.

Intervention sur la masse d'eau Echets

❖ **Commune de Laizy** :

- Apport d'informations (contexte) et mise en relation avec l'OFB suite à une prédation castor sur des arbres fruitiers chez un particulier.
- Travail de réflexion au sujet du cours d'eau des Echets qui a été déplacé de son lit naturel. Travail d'analyse en cours.

Intervention sur la masse d'eau Les Pontins

❖ **Commune de Toulon-sur-Arroux** :

- Participation à un dossier presse (France 3 et presse écrite) après invitation de M. le Préfet de Saône et Loire au sujet des sécheresses et des solutions à mobiliser.
- Partage d'informations auprès de la commune après sollicitation concernant l'entretien aux abords d'un pont. Lien avec DDT/OFB = relecture/validation du contenu technique avant envoi.

❖ **Commune de Saint-Eugène** : apport d'informations suite à une sollicitation de la CCGAM au préalable d'une intervention sur un ponceau (ruisseau en tête de bassin).

Intervention sur la masse d'eau Somme amont

❖ **Commune d'Issy-L'Evêque** : sollicitation des élus sur une problématique d'inondation du chemin de l'Etang de Brouaille et de la fragilité de l'ouvrage traversant la route. Suite à plusieurs visites terrain en compagnie des élus, représentants des propriétaires (expert fonction) et de la DDT, un état des lieux du secteur a été réalisé et diffusé. Il est mis en avant le sous-dimensionnement de l'ouvrage et sa position sur un ru déplacé en amont et en aval. Le tronçon étudié est fortement dégradé et déconnecté de la zone humide d'accompagnement : préconisations de travaux de restauration.

Intervention sur la masse d'eau Somme aval

❖ **Commune de Maltat** : reconnaissance terrain du site Natura 2000 « landes sèches et milieux tourbeux » sans opérateur désigné en vue d'un éventuel projet de restauration de milieux humides.

Ensemble du bassin versant

- Travail en partenariat avec le CRPF sur la gestion forestière en lien avec les zones humides et cours d'eau : stage CRPF spécifique au bassin de l'Arroux sur l'analyse des ripisylves et fourniture de documents à destination des propriétaires « guide de bonne gestion ».
- Accueil d'un jeune stagiaire de 3^{ème} professionnel du Collège du Velet du 17 au 21 novembre (encadrement)
- Participation aux réunions sur l'étude conduite par la DDT71 en lien avec la révision des PPRi : réunion du 24 juin 2025 à Le Creusot.
- Visites sur les travaux antérieurs (passage N+1)
- Suivi des écoulements sur les stations SMBVAS (fin juin et fin septembre 2025) et contribution au site Enquête d'Eau : <https://enquetedeau.eaufrance.fr/accueil>



Figure 44. Exemple d'assec sur l'Arroux médian – 25-06-2025

4. Participation à des journées techniques, formations et webinaires

En 2025, l'équipe technique du SMBVAS a participé :

Journées	Durée mobilisée
08/01/2025 – Présentation du 12 ^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Autun	0.5 j
10/01/2025 – Webinaire de présentation de la plateforme RIVAGE	0.25 j
23/01/2025 – Journée de la Haie Bourgogne-Franche-Comté à Dijon	1 j
03/02/2025 – Webinaire de l'AELB « Ensemble vers le 12 ^{ème} programme »	0.25 j
05/02/2025 – Webinaire de l'AELB « Transition écologique de l'agriculture – 12 ^{ème} programme »	0.25 j
07/02/2025 – Webinaire de l'AELB « Restaurons les milieux aquatiques et la biodiversité »	0.25 j
17/02/2025 – Participation à l'Etat des Lieux AELB 2025 (SDAGE) DDT 71 en visio	0.5 j
19/02/2025 – Participation à l'Etat des Lieux AELB 2025 (SDAGE) DDT 21 en visio	0.5 j
04/03/2025 – Contribution au programme de mesures SDAGE 2027-2033 (STL21) en visio	0.25 j
07/03/2025 – Réunion Cyclope 71 et 21 en visio (DDT et AELB)	0.25 j
18/03/2025 – Réunion d'échange sur le PTGE Arroux-Bourbince en sous-préfecture d'Autun	0.5 j
03/04/2025 – Forum du l'eau organisé par le Rotary Club à Montceau-les-Mines	0.25 j
15/04/2025 – Webinaire Terres de Liens – Les actions de préservation de la ressource	0.25 j
15/05/2025 – Assises de l'Eau de la DDT 71 à La Truchère	0.5 j
24/06/2025 – COPIL Rivière (cellule ASTER) du Département 71 en visio	0.5 j
30/06/2025 – Présentation de la charte zones humides et travaux en cours d'eau de la DDT71 à Autun	0.5 j
30/06/2025 – Présentation de la charte zones humides et travaux en cours d'eau de la DDT71 à Issy-L'Evêque	0.5 j
01/07/2025 – Démonstration visio de l'outil DataK par SCE en lien avec l'étude pollutions diffuses	0.25 j
08/07/2025 – JET du Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne sur les protocoles de suivis en zones humides à Chaînée-des-Coupies	1 j
09/09/2025 – Assises de l'Eau DDT71 – atelier « collectivités » sur les actions de sobriété des usages. Retour d'expérience du SMBVAS sur le dialogue territorial	0.5 j
11/09/2025 – Webinaire – Hydroélectricité par le Réseau Gestion des Milieux Aquatiques	0.25 j
02/10/2025 – Intervention formation par le SMBVAS d'étudiant en urbanisme dans le cadre du programme « petites villes de demain » à Arnay-le-Duc : L'Arroux, ses enjeux, sa gestion et sa restauration	0.5 j
07/10/2025 – Formation par le SMBVAS des responsables service voiries du Département 71 sur les interventions en bord de cours d'eau	0.5 j
23/10/2025 – Journée technique du Parc Naturel Régional du Morvan sur les projets de restauration hydromorphologique à Luzuy	1 j
06/11/2025 – Webinaire de l'Union des CPIE sur la mise en récit des enjeux de l'eau	0.25 j
14/11/2025 – Formation par le SMBVAS d'une classe à Agro Dijon : thématique mares	0.75 j
20/11/2025 – Formation des agents comptables (CFU, points règlementaires, dématérialisation...) par le Service de Gestion Comptable à Brion	0.5 j
27/11/2025 – Webinaire du RGMA sur les DUP	0.25 j
02/12/2025 – Formation Loutre au Parc Naturel Régional du Morvan par la SHNA-OFAB	1 j
04/12/2025 – Dialogue territorial, retours d'expérience – visioconférence de l'ASCOMADE. Valorisation du dialogue territorial de la gestion de l'eau Arroux et Somme par le SMBVAS	0.5 j
TOTAL	14.25 j

5. Bilans financiers

Pour le détail et explications plus précises, se reporter aux Compte Financier Unique présenté en comité syndical du 11 février 2026.

5.1. Fonctionnement 2025

Dépenses :

Lignes de dépenses	BP 2025	Réalisé	Taux de réalisation
60-ACHATS ET STOCKS	7 550.00 €	7 434.21 €	98%
61-SERVICES EXTÉRIEURS	37 669.23 €	33 307.38 €	88%
62-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	8 500.00 €	7 687.56 €	90%
63-IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS	2 400.00 €	2 380.00 €	99%
64-CHARGES DE PERSONNEL	152 000.00 €	150 914.56 €	99%
65-AUTRES CHARGES	6 410.00 €	6 375.88 €	99%
Total dépenses réelles	214 529.23 €	208 099.59 €	97%
Total dépenses d'ordres	45 132.40 €	4 156.69 €	9%
TOTAL	259 661.63 €	212 256.28 €	82%

Recettes :

Lignes de recettes	BP 2025	Réalisé	Taux de réalisation
74- CÔTISATIONS EPCI	130 000.00 €	130 000.00 €	100%
74- SUBVENTION AELB	99 827.50 €	106 175.35 €	106%
74- SUBVENTION CRBFC	24 157.00 €	10 170.00 €	42%
AUTRES RECETTES	0.00 €	114.18 €	—
002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	5 677.13 €	5 677.13 €	100%
TOTAL	259 661.63 €	252 136.66 €	97%

5.2. Investissement 2025

Dépenses :

Lignes de dépenses	BP 2025	Réalisé	Taux de réalisation
20- ÉTUDES	82 924.00 €	82 924.00 €	100%
21- TRAVAUX	418 603.00 €	225 399.86 €	54%
TOTAL	501 527.00 €	308 323.86 €	61%

Recettes :

Lignes de recettes	BP 2025	Réalisé	Taux de réalisation
001-EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	90 710.11 €	90 710.11 €	100%
10- RÉSERVES	17 606.99 €	17 606.99 €	100%
13- SUBVENTIONS	348 077.50 €	160 325.00 €	46%
Total recettes réelles	456 394.60 €	268 642.10 €	59%
Total recettes d'ordres	45 132.40 €	4 156.69 €	9%
TOTAL	501 527.00 €	272 798.79 €	54%

Restes à réaliser :

- **Dépense** : 140 489.56 €
- **Recette** : 142 244.30 €

5.3. Bilan de l'exercice 2025

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT CA* 2024	PART AFFECTÉE A LA SECTION INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES À RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS
INVESTISSEMENT	90 710.11 €	—	- 126 235.18 €	RAR Dépense	+ 1 754.74 €	- 33 770.33 €
				140 489.56 €		
				RAR Recettes		
				142 244.30 €		
FONCTIONNEMENT	5 677.13	17 606.99 €	34 203.25 €	—	—	+ 39 880.38 €
GLOBAL	96 387.24 €	17 606.99 €	- 92 031.93 €	—	+ 1 754.74 €	+ 6 110.05 €

Figure 45. Extrait du compte financier unique 2025 voté en comité syndical du 11-02-2026.

6. Annexe I – Délégués syndicaux titulaires

Nom Prénom	EPCI	
M. ALUZE Jean-François	CCGAM	19 sièges
Mme ANDRE Françoise		
Mme BARNAY Marie-Claude		
M. BERRET Gilles, 2 ^{ème} VP		
M. BROCHOT Frédéric		
M. CHAUVET Vincent, 1 ^{er} VP		
M. CONTENT Gérard		
M. CORMIER Jean-Louis		
M. DARROUX Gilbert		
M. DUVIGNAUD Xavier		
M. GLOVER-BONDEAU Georges		
M. GUYARD Franck		
M. JEANNIN Jean-Yves		
M. LANCIAU Alain		
M. MENAGER Michel		
M. PATRU Sylvain		
M. PILLOT Gilles		
M. VILLIER Michel		
M. VOILLOT Fabrice		
M. DEVILLARD Philippe	CCEALS	11 sièges
M. FORET Gilles		
Mme GUEUGNEAU Edith		
M. GUILHEM Jean-Marc, Président		
M. LEDEY Claude		
M. MENAGER Jean-Claude		
M. NIVOT Jean-Luc		
M. NIVOT Serge		
M. POUCHELET Bruno		
M. RAULO Jean-Pierre		
M. SIMONIN Christian		
Mme BOËZ Joëlle	CCPAL	6 sièges
M. BOULEY Jean-Louis		
M. BROUILLON Gérard		
Mme BUISSON Christine		
M. BRULE Cyril		
M. POILLOT Pierre, 4 ^{ème} VP		
M. FRIZOT Jean-Marc	CUCM	5 sièges
M. HIPPOLYTE Jean-Marc		
M. JOLY Pierre		

M. LACOUR Georges		
M. NOUVEAU François, 3 ^{ème} VP		
M. FRADET Cédric	CCLGC	2 sièges
M. PERRETTE Gilles		
TOTAL		43

Case grisée = membres du bureau (12)

7. Annexe II – Liste des figures

Figure 1. Répartition du nombre de sièges du comité syndical entre les EPCI adhérents.	3
Figure 2. Représentation des EPCI au comité syndical.	3
Figure 3. Tableau des effectifs du SMBVAS en 2025.	5
Figure 4. Périmètre des BV Arroux et Somme sur le grand bassin hydrographique Loire-Bretagne et découpage communal avec les linéaires principaux Arroux et Somme.	6
Figure 5. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage intercommunal.	7
Figure 6. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage par masse d'eau et état écologique DCE 2019. ...	8
Figure 7. Périmètre du SMBVAS, réseau hydrographique.	9
Figure 8. Liste des partenaires et leur rôle dans la démarche d'Accord de Territoire. *PRPDE = Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau.	11
Figure 9. Bilan financier de la cellule de coordination de l'ATMAS 2025. * Frais annexes = frais associés à l'exécution des missions : fournitures, équipements, frais de carburant et de déplacement, location bureau, frais informatiques.	13
Figure 10. Photo du site avant travaux (vue aval), mars 2025 – en bleu le fond de talweg et en rouge le ru déplacé.	14
Figure 11. Photos après travaux. A gauche, le lit restauré en fond de vallon et mise en défens. A droite, un passage sous arche créé pour l'exploitation de la parcelle de part et d'autre du ru.	14
Figure 12. Photo du site après travaux et avant restauration de la prairie sur la partie comblée de l'ancien lit – crédits : Timothée Gaudet, vue drone novembre 2025.	15
Figure 13. Photo du site après travaux en octobre 2025.	16
Figure 14. Photo avant travaux – présence d'une végétation arbustive fermant le milieu.	17
Figure 15. Photo pendant les travaux. A noter qu'un ensemencement pour restaurer la prairie a été réalisé.	17
Figure 16. Photo du site après travaux – juillet 2025.	19
Figure 17. Exemple d'une mare à Censerey. En haut, avant travaux et en bas après travaux.	20
Figure 18. Exemple d'une seconde mare à Censerey, à gauche avant travaux et à droite après travaux avec pose d'un bac pour l'abreuvement.	21
Figure 19. A gauche, le Ternin avant travaux (août 2023) à Chissey-en-Morvan. A droite, le Ternin après travaux (mai 2025) à Chissey-en-Morvan.	22
Figure 20. A gauche, le ru de Sommant avant travaux (début avril 2025) à Sommant. A droite, le ru de Sommant après travaux (mai 2025) à Sommant.	22
Figure 21. A gauche, photo du ponceau après travaux (octobre 2025) et à droite le cours d'eau restauré dans son fond de vallon et mis en défens (octobre 2025).	23
Figure 22. A gauche, photo du tronçon avant travaux. Au centre, installation du ponceau. A droite, le résultat pendant la forte crue de février 2026 avant sécurisation du pont et à l'aval, le tronçon restitué à son emplacement initial.	24
Figure 23. Photo après travaux, en bleu le lit restauré et mis en défens et en rouge l'ancien lit rectifié, comblé.	25
Figure 24. Plantation au bord du ru de Vaux – 29/11/2025.	26
Figure 25. Photo du site avant travaux. En bleu, le ru de Vaux qui va être mis en défens et en rouge les bords de la zone humide d'accompagnement – mai 2025.	26

Figure 26. Cours d'eau uniquement mis en défens en amont du tronçon remis en fond de vallon – novembre 2025.	28
Figure 27. Tracé du lit restauré en fond de vallon pendant travaux et avant recharge alluviale – octobre 2025.	28
Figure 28. Remise du Trophée de l'Eau 2025 à Gueugnon – 20-11-2025.	29
Figure 29. Prairie humide avant travaux (avril 2025) et prairie humide après la pose d'une clôture pour fermer le secteur le moins portant = zone humide (janvier 2026)	30
Figure 30. Mare avant travaux : indicateurs d'envasement et de piétinement (juillet 2024) et mare juste après travaux et avant reprise de la végétation (janvier 2026).	31
Figure 31. A gauche, mare avant travaux sur la commune de Diancey, à droite la même mare après travaux (octobre 2025).	32
Figure 32. A gauche, le tronçon déplacé fortement incisé aux habitats banalisés, déconnecté des zones humides en fond de vallon (mars 2023). A droite, le tronçon déplacé à l'aval où la modification de la pente entraine un dépôt de sédiments et des inondations de voirie (avril 2024).	33
Figure 33. A gauche, le talutage visant à restituer l'écoulement en fond de vallon. A droite, le tronçon protégé par la clôture – septembre 2025.	33
Figure 34. Le retour du troupeau cantonné à la rive droite en attendant la pousse de la prairie en rive gauche (octobre 2025).	34
Figure 35. A gauche, l'arrivée des ponceaux. A droite, le ponceau traversant la route, juste après mise en place et avant l'apport d'alluvions (octobre 2025).	34
Figure 36. A gauche, l'abreuvoir gravitaire déporté. A droite, la première crue (octobre 2025) avec détail des ralentisseur bois mort permettant une connexion idéale.	34
Figure 37. Première page du bulletin INF'eau 2025.	35
Figure 38. Extrait du site internet du SMBVAS.	36
Figure 39. Première page Newsletter – août 2025.	36
Figure 40. Logo « L'eau pour tous, tous pour l'eau » réalisé par le CPIE du Pays de Bourgogne.	37
Figure 41. Illustration des animations. En haut, rallye eau sur la Drée et en bas, balade commentée à Autun – photos de Bérengère Duret, CPIEPB.	38
Figure 42. Atelier Fresque de l'eau : du constat à l'action à Saint-Sernin-du-Bois. Photo Bérengère Duret, CPIEPB.	38
Figure 43. Le bras mord des Lancerons. A droite, l'annexe des Chaintrés.	39
Figure 44. Exemple d'assec sur l'Arroux médian – 25-06-2025	45
Figure 45. Extrait du compte financier unique 2025 voté en comité syndical du 11-02-2026.	48